



Lettre 71 – Décembre 2023

Après avoir été modifiée par le Sénat, la **loi « immigration »** a été reformulée par la commission des lois, et largement **amandée**, avant de passer pour la discussions et le vote devant l'assemblée nationale à partir du 11 décembre 2023.

Après avoir pris vos avis, et pris le temps de décider, **le site national** est actuellement mis en œuvre. Le principal acteur est Romain Treppoz qui vous contacte directement. Veuillez avoir l'amabilité de lui répondre les mieux possible afin qu'il puisse élaborer le site dans les délais les meilleurs. Pour que le site fonctionne vraiment, il faut tout faire pour trouver dans les diverses villes ou région où se tiennent les cercles qu'il y ait un correspondant qui fasse les mises à jour informatiques sur le futur site.

Michel Girard

Table des matières

Cercles de SILENCE	2
CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.....	3
Lyon	3
FRANCE.....	4
Le projet de loi « immigration » : une version remaniée adopté par la commission des lois.....	4
Loi immigration : le projet de loi immigration adopté par le Sénat.....	5
Ne laissons pas des mesures électoralistes empêcher une vraie politique d'intégration »	6
OFPRA et CNDA en grève	7
Les mineurs isolés étrangers non pris en charge.....	8
Les étrangers et le VIH	9
Violences sexistes et sexuelles subies par les femmes étrangères	10
Le ministère de l'intérieur viole le droit européen.....	11
Blois	12
Bordeaux	13
Boulogne-sur-Mer.....	13
Calais.....	13
Dannes (sud de Boulogne sur mer)	14
Jarville-la-Malgrange (Grand Nancy).....	14
Lille	15
Lisieux.....	15
LOON-Plage	16
Lyon	16
Olivet.....	17
Ouireham	18
Paris.....	19

Pas-de Calais	19
Rennes	20
Sables d'Olonne	20
Saint-Brévin-les-pins	21
Vaucluse	21
MANCHE	22
MÉDITERRANÉE.....	23
UNION EUROPÉENNE.....	24
Le chef des droits de l'homme demande à l'UE de rester fidèle à ses valeurs en traitant mieux les migrants.....	24
Alliance mondiale contre le trafic de migrants	25
Bulgarie.....	25
Lutte contre les passeurs	25
Croatie.....	27
Espagne	27
Finlande.....	30
Grèce	30
Italie	31
Malte	34
EUROPE	35
Royaume-Uni.....	35
INTERNATIONAL.....	37
Un ancien réfugié distingué pour son action en faveur de l'éducation des enfants déracinés.....	37
ASIE.....	37
Turquie	37
AFRIQUE	38
Libye	38
Niger.....	39
République Démocratique du Congo	41
Sénégal.....	42
Tunisie.....	42
A lire.....	44

CERCLES DE SILENCE

Cette année, un grand nombre de cercles de de silence vont fêter – tristement - leur **15^{ème} année**. N'ayant reçu aucune photographies des cercles il n'y a aucune publication cette quinzaine. Dommage.

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

LYON

Vendredi 24 novembre 2023, la députée de la 13e circonscription du Rhône, a visité le CRA 2 puis le CRA 1 de Lyon Saint-Exupéry accompagnée de la députée de la 8e circonscription de l'Isère. A quelques jours du début de l'examen du projet de loi immigration en commission des lois, elles souhaitaient *"constater l'état de ces centres, ainsi que les conditions de rétention des personnes ayant vocation à être reconduites à la frontière"*. De fait, si les centres de rétention administrative sont historiquement conçus sur un modèle hôtelier, le CRA 2 de Lyon - par ailleurs pilote pour de nouveaux CRA partout en France - est construit sur un **modèle pénitentiaire assumé**. D'une capacité théorique de 140 places, 115 places étaient opérationnelles vendredi 24 novembre 2023, un important incendie cet été en ayant immobilisé 25. L'établissement est construit en sept blocs - dont un réservé aux femmes et familles - de 22 places chacun. Chaque bloc dispose d'une "cour extérieure", sorte de cage grise depuis laquelle il est impossible de distinguer le moindre horizon. Une table de tennis de table y est installée. *"Ils ont des raquettes ?"*, *"Oui, sur demande, mais il y a beaucoup de dégradations"* lui répond-on. Même constat avec la console de jeux et la machine à café dont disposaient tous les blocs mais qui, à force de dégradations, ont été supprimées. *"Il y a un vrai sujet sur la formation des policiers"* pour la député Renaissance du Rhône. *"On a senti une vraie évolution depuis l'été 2022, l'état d'esprit au sein des CRA a changé"* la directrice zonale adjointe de la Police aux frontières (PAF) zone Sud-Est. Un bouleversement qui correspond aux directives du ministre de l'Intérieur qui annonçait *"vouloir être méchant avec les méchants"*, priorisant ainsi la mise en CRA de personnes *"délinquantes"* ou *"présentant un risque de trouble à l'ordre public"*. Entre 20 à 30 % des retenus sont ainsi des personnes sortant de centres pénitentiaires. Souvent visées par une obligation de quitter le territoire français (OQTF), elles sont retenues le temps pour les autorités d'obtenir un laissez-passer consulaire de leur pays d'origine. Si le ministre de l'Intérieur communique à tour de bras, *"le taux d'éloignement est stable, voire en légère baisse"*, note directrice zonale adjointe. Environ 5 à 6 % des retenus restent 90 jours au CRA pour une durée de rétention moyenne autour des 31/32 jours. Tous les 28 jours, si la préfecture sollicite une prolongation du séjour en CRA, un juge des libertés et de la détention est saisi pour statuer. Si les perspectives de renvoi dans le pays d'origine du retenu sont compromises, la justice va libérer le retenu. *"On se retrouve avec des populations plus délicates"*, ajoute la directrice zonale de la PAF. Au sein du CRA 2, le maintien de l'ordre est assuré par des policiers qui ne disposent par ailleurs d'aucune formation spécifique. *"Il y a un vrai sujet sur la formation des policiers"*, comme l'avait relevé la bâtonnière de Lyon lors de sa visite. Le changement de paradigme dans les CRA s'est également traduit sur la santé mentale des retenus. Si une unité médicale est bien installée au sein de l'établissement, - gérée par un prestataire employé par les HCL après leur retrait - aucun suivi psychologique ni psychiatrique n'est pour l'heure assuré. Un policier du CRA 2 de Lyon glisse : *"Beaucoup de retenus sont drogués. Lorsqu'ils arrivent ils sont sevrés et enfermés en même temps, ils deviennent fous"*. *"Nous avons quotidiennement des transferts dans des hôpitaux"*, appuie la directrice zonale. Résultat, policiers et personnels sont régulièrement confrontés à des situations auxquelles ils ne sont pas préparés. L'association Forum Réfugiés pourtant habituée à l'accompagnement en CRA a exercé à plusieurs reprises son droit de retrait pointant du doigt le fonctionnement du CRA 2 notamment le manque de policiers et la seule petite heure quotidienne par bloc pour rencontrer à la fois l'Ofii, Forum Réfugiés et les membres de l'unité médicale.

Comme nous l'avait annoncé la préfecture du Rhône après un précédent article sur le CRA 2, un sas de sécurité a en ce sens été installé à l'entrée de cette dernière. *"Au moment de leur heure de sortie, ils se ruaient tous vers l'unité médicale pour obtenir leur médicaments, c'était ingérable"*, explique un policier. *"C'est un vrai sujet et un vrai besoin que des psychologues et psychiatres viennent au sein des CRA. Ce n'est pas le cas pour l'instant, mais c'est quelque chose à travailler"* estime la députée.

FRANCE

En France, le taux **de chômage** des personnes ayant le statut de **réfugié est de 34 %**, selon l'étude gouvernementale Elipa 2, contre **7 % pour le reste de la population**. Pour réduire cet écart, l'association Kodiko - implantée dans quatre villes françaises dont Strasbourg - a mis en place un programme de six mois visant à faciliter l'intégration des réfugiés sur le marché de l'emploi.

LE PROJET DE LOI « IMMIGRATION » : UNE VERSION REMANIEE ADOPTE PAR LA COMMISSION DES LOIS

Il était un peu plus de 2 heures du matin, samedi 2 décembre 2023, quand les députés de la commission des lois de l'Assemblée nationale ont voté une version remaniée du projet de loi « immigration ». « C'est une grande satisfaction. Le gouvernement continuera d'être à l'écoute pour convaincre », a réagi le ministre de l'intérieur. Après une semaine d'examen, ce nouveau texte arrivera dans l'Hémicycle à partir du 11 décembre 2023. Il a été adopté grâce aux voix du camp présidentiel et de députés LIOT, et malgré l'opposition de la gauche et du Rassemblement national (RN). Le camp présidentiel a tenté de tenir compte des demandes de l'aile gauche de Renaissance, sans trop braquer la droite pour ne pas compromettre les chances d'adoption. « Peut-être que les parlementaires ont aussi vu qu'il n'y avait pas lieu de s'opposer et que devant l'évidence, devant l'utilité de toutes ces mesures, devant le fait qu'aucune personnalité politique avant nous n'avait réussi à agir de la sorte, eh bien, il fallait peut-être nous laisser faire », pour le président de la commission des lois.

Parmi les mesures les plus commentées, les députés ont **rétabli sans surprise l'Aide médicale d'Etat (AME)**, permettant la prise en charge des soins pour les sans-papiers. Le Sénat avait voté son remplacement par une aide médicale d'urgence limitant drastiquement le panier de soins. La commission des lois a par ailleurs **supprimé le délit de séjour irrégulier**, tout comme la **fin de l'automatisme du droit du sol**, décidée par les sénateurs. Concernant l'expérimentation d'un dispositif **de régularisation des sans-papiers dans les métiers en tension**, la version adoptée en commission à l'Assemblée encadre le pouvoir du préfet, qui pourrait s'opposer à la délivrance du titre en cas de menace à l'ordre public, de non-respect des valeurs de la République ou de polygamie. Les députés **sont revenus** sur une partie des durcissements sénatoriaux sur le **regroupement familial, l'accès à l'hébergement d'urgence, ou encore les conditions de déclenchement de certaines prestations sociales**. Mais ils en ont aussi conservé plusieurs sur la nécessité de **bénéficier de ressources régulières** pour accéder au regroupement familial, les conditions ouvrant droit au titre « *étranger malade* », ou l'exigence **d'apprentissage de la langue française**. Le ministre de l'intérieur n'a pas manqué de lister aux députés LR tous les ajouts du Sénat conservés dans le texte, insistant sur les mesures visant à **faciliter les expulsions et à réduire les délais d'examen de demandes d'asile**. « *Vous aurez beaucoup de mal à expliquer que ce n'est pas ce que veulent les Français* », a-t-il lancé. Les députés ont adopté la **levée de plusieurs verrous** de « protections », **contre l'expulsion d'étrangers** en situation régulière quand ils ont commis certains crimes et délits graves, ou contre les décisions d'obligation de quitter le territoire français (OQTF). Ils ont aussi **restauré l'accès à l'hébergement d'urgence** pour les étrangers en situation irrégulière, que le Sénat souhaitait cantonner aux « circonstances exceptionnelles ». Un article précisant que les **déboutés du droit d'asile ne peuvent plus en bénéficier** est en revanche maintenu. Ils ont également adopté une large **réforme de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)**. Le texte vise à sa déconcentration grâce à des chambres territoriales. Au grand dam de la gauche, il pose aussi le principe de décisions par **juge unique**, sauf pour les mineurs, la **collégialité** étant plutôt réservée aux **cas jugés complexes**. L'extension de la **déchéance de nationalité aux personnes binationales** ayant commis un homicide sur un policier, un gendarme ou toute autre personne dépositaire de l'autorité publique a été

supprimée.

La gauche parlementaire, unie sur ce texte, a longuement attaqué les gages donnés à la droite, déplorant, « *une loi raciste, xénophobe, qui aura des conséquences mortelles pour des milliers de personnes* ». Pour le chef des députés socialistes, le gouvernement fait preuve de « *duplicité* » en acceptant de revoir son dispositif de régularisation. Pour le Parti communiste, les compromis avec le Sénat « *servent le “mythe de l’appel d’air”* ». Le RN a vigoureusement critiqué un texte trop faible à ses yeux. Côté LR, la position du groupe a été en partie fragilisée par la parution d’une tribune de dix-sept députés ouverts à un vote du texte s’il conservait suffisamment d’éléments du Sénat. En commission, les cadres du groupe sont repartis à l’offensive en insistant sur le « **détricotage** » de la version sénatoriale, selon les mots du président du groupe LR. Il brandit la nécessité d’une réforme constitutionnelle, que son groupe doit défendre dans l’Hémicycle le 7 décembre 2023. Au-delà de certaines voix à droite, le ministère de l’intérieur espère pouvoir compter sur le groupe indépendant LIOT, et plus largement sur des députés ultramarins d’autres camps. L’examen en séance sera aussi un révélateur pour le ministre de l’intérieur, qui entend bien décrocher une victoire sans que le gouvernement ait recours au 49.3

https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/12/02/le-projet-de-loi-immigration-adopte-par-la-commission-des-lois-de-l-assemblee-nationale-dans-une-version-remanee_6203484_823448.html

LOI IMMIGRATION : LE PROJET DE LOI IMMIGRATION ADOPTÉ PAR LE SENAT

Alors que les sénateurs ont adopté mardi 14 novembre le projet de loi sur l’immigration, les organisations membres du Pacte du pouvoir de vivre, dont La Cimade, ont dénoncé une séquence qui bafoue les valeurs de la République.

Stop ! Depuis plusieurs années, nous assistons à une **offensive politique et médiatique contre la présence de personnes étrangères** dans notre pays. Cette offensive est inédite par son ampleur et sa violence, et vient, en multipliant les amalgames et les représentations fantasmées, **nourrir le racisme et la xénophobie**, tout en divisant dangereusement notre société. Un nouveau palier a été franchi avec l’introduction du projet de loi pour contrôler l’immigration en séance publique au Sénat. De manière totalement décomplexée, les sénateurs Les Républicains [LR] ont multiplié les outrances et les propos caricaturaux sur l’immigration et les exilés. Et ce avec la caution parfois active du gouvernement. La plupart des amendements votés au Sénat ne visent qu’à **exclure et à rendre encore plus difficile le parcours des personnes immigrées** sur le territoire, en les considérant illégitimes par nature. Ainsi, les mêmes responsables politiques qui dénoncent l’absence d’intégration des personnes migrantes sont ceux qui mettent tout en œuvre pour l’empêcher, par une batterie **de mesures régressives** plus stupéfiantes les unes que les autres : en durcissant les conditions d’accès à un titre de séjour ; en supprimant l’aide médicale d’État, rendant encore plus difficile l’accès aux soins de première nécessité des étrangers en situation irrégulière ; en rendant quasi inopérant le dispositif de régularisation par le travail ; en supprimant le droit aux prestations familiales, à l’allocation personnalisée d’autonomie, à plusieurs prestations concernant les personnes en situation de handicap ou le droit au logement opposable pour les étrangers résidant en France depuis moins de cinq ans (contre six mois aujourd’hui) ; en rétablissant le délit de séjour irrégulier ou encore en supprimant l’automaticité de l’acquisition de la nationalité à 18 ans pour les personnes nées en France de parents étrangers. Aux amendements du groupe LR s’ajoutent ceux du gouvernement, qui a glissé dans le texte des mesures brutales non prévues dans le projet de loi initial. Ils constituent d’importants reculs pour le droit des étrangers et le droit d’asile : rétention administrative des demandeurs d’asile, restriction du champ de la réunification familiale pour les bénéficiaires d’une protection internationale, recul de l’intervention du juge des libertés à quatre jours (au lieu de deux) pour les personnes en rétention et limitation des possibilités de libération...

Soulignons que de nombreux autres sénateurs, mais de fait minoritaires, ont tenté malgré

tout de sauver ce qui peut l'être en portant un discours raisonnable et humaniste. Nous leur en savons gré. Reste néanmoins le bruit de fond assourdissant de discours et de mots qui franchissent les frontières de l'inacceptable tant ils bafouent les valeurs de la République. Des valeurs que les sénateurs LR sont pourtant très prompts à mettre en avant quand il s'agit des étrangers. Nous ne sommes plus dans le débat d'idées quand les digues et les consensus politiques et sociaux qui permettent un minimum de cohésion sociale et d'humanité sautent les uns après les autres. Récemment, les autorités françaises ont cherché à interdire les distributions alimentaires de rue dont bénéficient en grande majorité des personnes exilées dans le nord de Paris. Jusqu'où irons-nous ?

Cette semaine de débat au Sénat dit beaucoup de l'état de notre démocratie, alors même que les citoyens aspirent à davantage de cohésion sociale et d'apaisement. Nous ne sortirons pas indemnes de cette séquence qui pourrait avoir des conséquences dramatiques sur notre société tout entière si nous ne mettons pas un terme à ces dérives. Nous, acteurs de la société civile membres du Pacte du pouvoir de vivre, sommes unis depuis près de cinq ans autour d'un socle de valeurs communes. Ces valeurs de justice sociale, d'égalité, de solidarité et de fraternité fondent notre République et charpentent nos engagements respectifs. Elles devraient également guider l'action de la représentation nationale. Aussi, nous appelons au **sursaut collectif avant le passage du projet de loi à l'Assemblée nationale** [à partir du 11 décembre]. Nous demandons au gouvernement, à sa majorité, et à l'ensemble des parlementaires qui se reconnaissent dans les valeurs républicaines, de faire stopper ces dérives et de donner le cap pour construire les bases d'une société apaisée et fraternelle.

<https://www.lacimade.org/presse/nous-appelons-au-sursaut-collectif-avant-le-passage-du-projet-de-loi-sur-limmigration-a-lassemblee-nationale/>

NE LAISSONS PAS DES MESURES ELECTORALISTES EMPECHER UNE VRAIE POLITIQUE D'INTEGRATION

Alors que le projet de loi immigration arrive lundi 27 novembre à l'Assemblée pour un examen en commission, les deux responsables de JRS (Jesuit Refugee Service) demandent que l'on mette un frein sur un certain nombre de mesures qui menacent les droits fondamentaux des personnes, pour explorer de nouvelles voies, notamment celles votées dans un cadre européen. Immigration : « Ne laissons pas des mesures électoralistes empêcher une

Sur les questions d'immigration, nous en sommes convaincus, il y a bien des enjeux de contrôle et de respect des principes de la République à tenir fermement. Mais on ne peut espérer le faire en allant contre ces mêmes principes et en rompant la digue des droits fondamentaux. C'est le cas lorsque le débordement de mesures répressives affecte l'ensemble des personnes exilées, du seul fait qu'elles sont exilées. Face aux manifestations de xénophobie et de violence qui divisent notre société ; face à l'atteinte aux droits fondamentaux qui se banalise et se cristallise dans le projet de loi asile et immigration (1) ; face à des politiques publiques qui manquent de vision et d'ambition car elles n'intègrent pas pragmatiquement le fait, nécessaire, de l'immigration ; et parce qu'« une vie est une vie, par-delà les origines, les parcours, les croyances, les choix », comme le rappelait récemment le président Emmanuel Macron dans sa lettre aux Français datée du 11 novembre, nous appelons nos députés à mettre le frein d'urgence. croyances, les choix », comme le rappelait récemment le président Emmanuel Macron dans sa lettre aux français du 21 novembre 2023.

Les reconduites à la frontière sont un éternel écueil des lois immigration. La loi doit être Conformité avec les droits fondamentaux. « Il faut dégonfler le mythe d'une France trop attractive en matière d'asile ». Notre gouvernement a signé un accord en juin 2018 avec le Conseil de l'Union Européenne, le Parlement et la commission européenne pour adopter une nouvelle Directive européenne Accueil. Il s'est alors engagé à mettre en place un minimum de mesures à la fois pragmatiques et respectueuses des droits fondamentaux, telles que l'accès effectif au marché du travail, à l'entrepreneuriat, aux cours de langue et aux formations professionnelles pour les personnes

qui nous demandent une protection internationale. Si nouvelle loi asile et immigration il y a, elle doit permettre de mettre en place de telles mesures.

Qu'ont changé les précédentes réformes ? Mettre le frein d'urgence, c'est permettre de changer de direction et faire surgir du nouveau : ouvrir des voies vers plus de justice en répondant aux grands enjeux climatiques, économiques, sociaux ainsi que d'accès à l'éducation, à la culture et aux soins. Loin d'être un vœu naïf, nous le constatons dans notre accompagnement au quotidien des réfugiés : ensemble, nous ouvrons déjà ces chemins.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20231127-la-croix-immigration-ne-laissons-pas-des-mesures-e-lectoralistes-empe-cher-une-vraie-politique-d-inte-gration-copie.pdf>

OFPRA ET CNDA EN GREVE

Les agents de l'**Office français de protection des réfugiés et apatrides** (Ofpra) maintiennent la pression. Ils sont - pour la troisième fois en un mois - de nouveau **en grève mercredi 29 novembre 2023**. Mais cette fois, le mouvement prend de l'ampleur : ils ont été rejoints par les agents de la **Cour nationale du droit d'asile** (CNDA) et par les **avocats de l'association Elena** - intervenant dans la défense du droit d'asile, du statut de réfugié et des étrangers. Les deux institutions, chargées de statuer sur le dossier d'un demandeur d'asile, dénoncent les mêmes **pressions subies** par leur direction respective, qui reposent sur la **politique du chiffre**. Un officier de l'Ofpra doit émettre 364 décisions d'asile chaque année, et un agent de la CNDA se voit attribuer 325 dossiers sur la même période. En cause, la **volonté des autorités** françaises de **raccourcir les délais d'attente** de traitement des demandes d'asile. Mais pour les salariés, cette logique est incompatible avec leur mission. "*Les agents doivent être attentifs à chaque situation individuelle, prendre le temps nécessaire pour écouter les récits et se renseigner sur la situation politique de tel ou tel pays afin de prendre une décision juste*". "*On a l'impression d'être géré comme une entreprise privée alors qu'on répond à une mission de service public*". Un avis partagé du côté de la CNDA. Si les syndicats reconnaissent que le nombre de dossiers à traiter n'a pas évolué depuis 2018, il n'en est pas moins trop important. "*Depuis le départ on dit qu'il est trop élevé. Les contentieux ont changé, la situation des pays évolue, le droit d'asile se complexifie... Tous ces critères augmentent notre charge de travail et ne sont pas pris en compte au fil des années*". Cette "*cadence infernale*" imposée aux agents de la Cour et de l'Office a des conséquences sur leur travail de vérification des récits. "*Plus on bâcle notre travail, plus on passe à côté de choses importantes*". Elle a aussi un impact sur la vie des demandeurs d'asile, pour qui la réponse à leur dossier déterminera leur avenir en France. Ces conditions de travail provoquent des **burn-out** à répétition, la multiplication d'**arrêt maladie** et des **départs** en cascade, assurent les représentants syndicaux. À titre d'exemple, l'ancienneté d'un officier est de seulement de deux ans au sein de l'Ofpra, le turn-over atteint 20%. Le directeur général de l'Ofpra, rappelle que plusieurs mesures ont été adoptées suite au mouvement suivi par un quart des agents de l'établissement. Certains changements étaient même "*en préparation bien avant le début*" de la grève, note-t-il, comme "*une importante revalorisation de la rémunération des agents*". Il met également en avant "*l'assouplissement du régime de télétravail*" et les "*travaux engagés sur des sujets tels que la formation, qui est essentielle pour permettre aux agents d'assumer sereinement leurs missions*". Il indique par ailleurs que, depuis sa prise de fonction en 2019, 200 emplois ont été créés au sein de l'Ofpra. La représentante syndicale CGT Ofpra, reconnaît des avancées mais les juge insuffisantes. "*Le mal-être des agents vient de la charge de travail et aucune proposition n'est apportée à ce sujet. Le niveau de colère et de fatigue des officiers n'est pas entendu*". À travers cette mobilisation, les agents s'élèvent également **contre la nouvelle loi Immigration, ratifiée par le Sénat** et actuellement en débat à l'Assemblée nationale. Le texte "*risque de détériorer la qualité du service public de l'asile*" et d'affecter le "*travail des agents*", note le communiqué de l'intersyndical de la CNDA. Même son de cloche chez l'Ofpra, même si les deux organisations n'ont pas les mêmes craintes. Le premier **s'inquiète de la mise en place d'un juge unique à la Cour** – contre trois actuellement – qui aura comme effet "*d'impacter la qualité des débats, des délibérés et des décisions*", et portera "*une atteinte*

grave au droit des requérants". Quand le second **craint la perte de son indépendance** avec la mise en place par les autorités des pôles France Asile au sein de l'organisation.

LES MINEURS ISOLEES ETRANGERS NON PRIS EN CHARGE

Le conseil départemental de l'**Ain** a annoncé la suspension début décembre 2023 "**pour une période d'au moins trois mois**" de la prise en charge des **nouveaux mineurs étrangers** non accompagnés (MNA), faute de "*capacités d'accueil et d'encadrement*". "*Le dispositif explose*", selon le département, non loin de la frontière italienne, qui a fait part de son désarroi dans un communiqué publié jeudi 30 novembre 2023. En cause : le maintien de jeunes majeurs dans le dispositif faute de places ailleurs (dans les structures de droit commun), les réorientations depuis les autres départements, et les arrivées directes, c'est-à-dire les jeunes qui se présentent d'eux-mêmes. "*Malgré l'ouverture de plus de 150 places d'hébergement en 2023, le Département ne dispose plus de solutions, ni temporaires, ni pérennes*" pour les nouveaux jeunes migrants, le territoire étant "*confronté depuis des mois à une augmentation massive d'arrivées*" et à la "*difficulté croissante*" pour ses partenaires "*de recruter des encadrants éducatifs formés*" dans les structures de prise en charge. Cependant le Président du département espère "*toutefois, continuer à faire face aux réorientations de la cellule nationale du ministère de la Justice*". Les jeunes hébergés sont de nationalité guinéenne, malienne et ivoirienne. Parmi les 252 arrivées directes enregistrées depuis le mois de janvier (contre 131 pour l'ensemble de l'année 2022), "*une accélération flagrante*" s'est opérée depuis septembre 2023 avec une moyenne de 43 arrivées mensuelles contre 23 entre janvier et août, selon le Département. L'Ain demande aujourd'hui un coup de main à l'État. "*Le Département a consacré un budget de 5,6 millions d'euros aux mineurs non accompagnés en 2022. Les dépenses pour 2023 vont atteindre 7,7 millions d'euros et les projections pour le budget prévisionnel 2024 s'établissent à 8,7 millions d'euros [...] Je demande solennellement au gouvernement de [nous] donner les moyens d'agir*" au regard "*de cette situation humainement intenable*", dit le président du département.

Depuis 2013, dans le cadre de leur mission de protection de l'enfance, ce sont les départements qui ont la responsabilité de l'accueil, l'évaluation, l'hébergement et la prise en charge des mineurs isolés. Avant l'été, plusieurs autres départements, également confrontés à un afflux de mineurs isolés étrangers notamment, avaient déjà alerté sur une situation "*intenable*".

En octobre, par exemple, le conseil départemental du **Territoire de Belfort**, qui dit être confronté à une "*saturation*" de ses dispositifs de protection de l'enfance, avait annoncé qu'il allait plafonner la prise en charge des MNA.

Dans le **Pas-de-Calais**, l'errance des mineurs isolés s'aggrave "*de semaine en semaine*", alertaient le mois dernier Médecins du Monde, Utopia56, Ecpat, le Secours Catholique et la Cimade dans une lettre commune diffusée jeudi 26 octobre 2023. Leurs équipes "*constatent avec inquiétude depuis le mois de juillet 2023 une hausse importante des refus de prise en charge dans le dispositif d'accueil provisoire d'urgence*". En cause, toujours : le manque de places.

A **Paris** aussi, le sort des mineurs isolés alarme les associations d'aide aux migrants. Environ 400 jeunes avaient dormi dans un parc de Belleville, dans le nord de la capitale, pendant plusieurs mois, avant d'être pris en charge. Faute de places dans les structures adéquates, ils ont été orientés vers des hébergements pour adultes, dans des Centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES). En septembre 2023, l'association des Midis du Mie, spécialisée dans l'aide aux mineurs à Paris, avait annoncé qu'ils arrêtaient leurs activités de distributions de nourriture. L'association s'est dite dépassée par le nombre de jeunes sans hébergement dans les rues de la capitale et assurait n'avoir reçu aucune aide de la Ville et de la préfecture.

De nombreux autres mineurs vivent aussi à la rue, hors des radars de l'État et des ONG. Pour tous ces jeunes non pris en charge, le risque de sombrer dans la pauvreté, la délinquance, et dans les filets des réseaux d'exploitation, est important, soulignait en 2022, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives.

LES ETRANGERS ET LE VIH

En France, les autorités sanitaires saluent en tout cas certaines données "encourageantes" à six ans de la date butoir. Le nombre de dépistages effectués l'année dernière a dépassé ses niveaux d'avant Covid, avec 6,5 millions de sérologies VIH contre 6,34 millions en 2019. Autre motif de satisfaction. Le nombre de personnes ayant découvert leur séropositivité en 2022 est inférieur à celui de 2019. Le nombre de découvertes de séropositivité ne cesse de diminuer chez les HSH (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) nés en France, mais il continue d'augmenter chez ceux nés à l'étranger. 56% de ces nouvelles découvertes concerne des personnes nées à l'étranger ; le chiffre était de 51% l'an passé. 40% des d'hommes ayant des relations avec des hommes porteurs du VIH et nés à l'étrange l'ont contracté après leur arrivée en France. De quoi tordre le cou au mythe d'un virus "importé" par les migrants. Elle établit un lien direct entre les risques de contamination par le VIH et les conditions de migration, auxquelles s'ajoutent la précarité et l'insécurité des premières années de vie en France.

Des dispositifs permettant la prise en charge médicale de ces personnes existent : l'aide médicale d'État (AME), ouverte à tout étranger en situation irrégulière présent sur le territoire français depuis au moins trois mois et dont les ressources sont inférieures à 810 euros par mois ; le dispositif de soins urgents et vitaux (DSUV), pour ceux présents en France depuis moins de trois mois ou qui ne sont pas admis à l'aide médicale d'État ; et la protection universelle maladie (Puma), le régime général auquel ont accès les demandeurs d'asile présents sur le territoire français depuis au moins trois mois. À cela s'ajoute le droit au séjour pour soins. Instauré en 1998 après la mobilisation d'acteurs engagés contre le VIH/sida, il s'adresse aux étrangers gravement malades résidant habituellement en France, qui ne peuvent pas se soigner dans leur pays d'origine. Cette garantie de séjour est essentielle dans la prise en charge de pathologies chroniques et potentiellement sévères. Car chez les personnes en situation de grande précarité, notamment administrative, la santé passe généralement au second plan. " Elles ont des préoccupations quotidiennes multiples qui vont déteindre sur leur suivi médical, avec des consultations qui ne sont pas toujours assurées, des médicaments qui ne sont pas pris régulièrement... ", éclaire un professeur infectiologue à l'hôpital Avicenne de Bobigny. L'accès à ces dispositifs est cependant un parcours semé d'embûches. En cause, le manque d'information dont disposent les étrangers arrivant en France, mais aussi de multiples barrières administratives. À commencer par des justificatifs d'hébergement ou d'identité parfois impossibles à produire par un public précaire. Autre obstacle : le manque de guichets ouverts aux premières demandes d'AME. Certaines agences départementales de l'assurance maladie conditionnent le dépôt des demandes à une prise de rendez-vous. Le référent technique et plaidoyer, au sein de l'ONG Médecins du monde, y voit " une forme de zèle " auquel se heurtent des personnes "dont l'urgence est de survivre au jour le jour ". Sans compter des délais décourageants, l'absence de dispositif d'interprétariat, des informations incomplètes, voire erronées, délivrées par certains agents... Résultat : seules la moitié des personnes qui y étaient éligibles bénéficiaient de l'aide médicale d'État. Même après cinq ans ou plus de présence sur le territoire français, 35% des étrangers en situation irrégulière ne possèdent pas l'AME, constatait-elle.

Le tableau n'est pas forcément plus glorieux en ce qui concerne l'accès des demandeurs d'asile au régime général, soumis depuis 2019 à un délai de carence de trois mois. " Avant 2019, les personnes pouvaient ouvrir leurs droits à la protection universelle maladie au moment de leur dépôt de leur demande. Désormais, il faut attendre trois mois, ce qui conduit nombre d'entre eux à rater le coche ". L'absence de couverture médicale rend difficile l'accès aux dispositifs de dépistage et de prévention, et au traitement. Avec des conséquences potentiellement tragiques. " Si vous coupez l'accès aux soins primaires, vous retardez le diagnostic. Vous allez avoir des personnes ignorant être porteuses d'un virus qu'elles risquent donc de transmettre. Et des mois ou des années plus tard, qui vont tomber gravement malades, qui vont devoir être hospitalisées, parfois en réanimation, avec un pronostic vital ou fonctionnel engagé. Cela aura entraîné des soins coûteux et surtout, on aura laissé l'état de santé de ces personnes se dégrader jusqu'au pire. "

Or cet accès aux soins risque d'être encore un peu plus compliqué par la loi Immigration, actuellement examinée par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Si l'aide médicale d'État, transformée par les sénateurs en aide médicale d'urgence, a finalement été retirée du texte, les acteurs de santé restent sur le qui-vive, suspendus aux conclusions du rapport d'évaluation commandé par la Première ministre Elisabeth Borne qui doivent être rendues lundi 4 décembre. Autre motif d'inquiétude : les restrictions apportées au droit au séjour pour soins, jusqu'alors conditionné par l'absence d'accès effectif au traitement dans le pays d'origine et désormais refusé en cas de disponibilité du traitement. *"Pour une personne séropositive, cela signifie qu'il suffirait qu'il y ait des antirétroviraux disponibles dans telle clinique privée de la capitale du pays dont elle est originaire pour se voir refuser un titre de séjour en France. Et ce alors qu'on sait qu'il existe de nombreuses discriminations, en France mais aussi dans d'autres pays, à l'encontre des personnes séropositives pour l'accès effectif au traitement. C'est un changement sémantique dans le texte, mais qui a des conséquences dramatiques"*. Alors que le droit de séjour pour soins ne représenterait que 0,6% de l'ensemble des titres de séjour, ces restrictions une mesure purement symbolique qui n'aura aucun impact sur les chiffres migratoires. Les députés les valideront-ils ? Le texte sera débattu dans l'Hémicycle à partir du 11 décembre 2023.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES SUBIES PAR LES FEMMES ETRANGERES

Les femmes étrangères, comme toutes les femmes, peuvent être confrontées à des violences, dont certaines bien spécifiques. Majoritaires, elles représentent 52 % de la population migrante, d'après l'Institut national d'études démographiques, et leur condition de femme les expose à des violences systémiques et répétitives, du départ à l'arrivée dans le pays de destination. Certaines, torturées, emprisonnées, exploitées, violées dans leur pays, d'autres victimes de sévices de toutes sortes pendant leur parcours migratoire ou bien en France. Et une fois en Europe, les violences ne s'arrêtent pas. De récents articles ont mis en lumière tous ces phénomènes. La réponse aux constats, aux alertes, aux dénonciations de l'innommable ? Le silence affligeant des pouvoirs publics.

Nos organisations reçoivent des femmes qui ont vécu des violences sexuelles et sexistes, des violences conjugales ou familiales, ou encore l'excision, un mariage forcé, l'esclavage en France. Comment améliorer leur protection ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit : protéger ces personnes et ne pas s'arrêter au seul fait *« qu'elles n'ont pas vocation à rester sur le territoire français »*, comme on a pu l'entendre en préfecture ou en commissariat. Ne rien *« pouvoir faire étant donné leur situation administrative »* n'est pas une fatalité, mais le choix délibéré de l'inaction. En refusant de tenir compte de ces violences, en refusant de les croire, de les accueillir, une autre violence est exercée, et cette fois-ci, émanant de nos institutions.

Un certain nombre de dispositions législatives garantissant des droits à des personnes étrangères victimes de violences ont été obtenues au cours des dernières années : certaines peuvent demander l'asile, d'autres, victimes de traite des êtres humains, doivent bénéficier d'une carte de séjour si elles déposent plainte et prouvent leur distanciation avec l'exploitant. Les femmes mariées victimes de violences conjugales se voient délivrer et renouveler leur titre de séjour lorsqu'elles rompent la vie commune et apportent la preuve des violences subies.

Ces textes ont le mérite d'exister. Certes. Reste qu'ils sont lacunaires, ne protègent pas toutes les femmes : leur interprétation s'avère majoritairement restrictive et soumise au pouvoir discrétionnaire de l'autorité préfectorale. En pratique, les femmes concernées n'accèdent pas à la préfecture : les démarches sont kafkaïennes et les auteurs de violences très créatifs pour empêcher les victimes d'entreprendre leurs demandes. Des documents sont illégalement requis par l'administration, les violences qui ne se voient pas sont ignorées, celles qui se voient sont examinées de façon suspicieuse, sur un ton inquisiteur. Certaines femmes, parce qu'elles sont étrangères, se voient dénier leurs droits fondamentaux.

Souvent, elles ne peuvent pas porter plainte contre les violences subies, des policiers et policières arguant de leur situation administrative ou qu'elles n'ont pas le droit de le faire. Trop fréquemment, il leur est demandé d'apporter un certificat médical en amont du dépôt de plainte. En réalité, est exigé de la personne qu'elle rapporte des traces visibles, des preuves indéniables de la violence subie. C'est de cette preuve que découle la reconnaissance de la qualité de victime et des droits y afférents. Le fait d'être étrangères ne permet pas à ces femmes d'assurer pleinement la défense de leurs droits devant les tribunaux, d'accéder à certains types d'hébergement. Elles craignent sans cesse de perdre la garde de leurs enfants, leur accès aux soins est détérioré et leur santé mentale oubliée... Des femmes ont osé demander l'aide de la police à la suite de violences et ont été placées dans des centres de rétention où La Cimade intervient.

Quel est ce système institutionnel qui permet aujourd'hui de violer ou de battre un être humain en toute impunité dès lors que la victime est en situation irrégulière ? Cela signifie-t-il que la qualité de victime est fonction de la situation administrative et que la protection dépend d'une autorisation de séjour tamponnée par la bonne autorité ? Parler de l'intime n'est pas anodin et on ne peut pas attendre de ces femmes qu'elles racontent systématiquement et précisément ces traumatismes, ni avec le vocabulaire ni les codes socioculturels dits occidentaux. C'est pourtant ce qui leur est demandé ! Parler de viols, d'excision, des violences subies dans le cadre d'un mariage forcé ou à la suite de la découverte de son orientation sexuelle. Et toujours devoir convaincre de leur véracité pour ne pas se voir dire « *vous vous prétendez victime pour obtenir des papiers et des droits* ».

La sanction pour ne pas avoir réussi à convaincre ? Un refus de protection, accompagné bien trop souvent d'une obligation de quitter le territoire. Il est urgent de cesser la suspicion généralisée entourant la parole des victimes, d'en finir avec l'invisibilisation des victimes de nationalité étrangère. Assez ! Il est temps de décider d'une politique publique forte, de faire appliquer les textes, de créer des places d'hébergement, de soutenir l'accès aux droits et à la santé des femmes victimes de violences, de former les acteurs et d'octroyer les moyens nécessaires à une véritable politique de lutte contre toutes les violences. Il est essentiel de protéger enfin toutes les victimes, y compris les femmes étrangères sans titre de séjour en France. Pour toutes, sans distinction, réclamons, exigeons plus d'égalité, de justice, de protection !

<https://www.gisti.org/spip.php?article7140>

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR VIOLE LE DROIT EUROPEEN

Mardi 14 novembre 2023, une personne protégée par la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a été expulsée vers son pays de nationalité. Sept associations de défense de droits humains, dont La Cimade, dénoncent cette expulsion illégale et la violation manifeste de la Convention européenne des droits de l'homme (ConvEDH). Le ministre de l'intérieur l'avait annoncé : la Cour européenne des droits de l'homme ne sera pas un obstacle à sa politique migratoire, fondée notamment sur l'amalgame entre étrangers et délinquance. Le mardi 14 novembre 2023, il a mis à exécution ses paroles en **expulsant**, en parfaite connaissance de cause, **une personne dont la Cour européenne des droits de l'homme avait interdit l'éloignement**.

En mars, la Cour de Strasbourg prononçait en urgence une mesure provisoire pour empêcher l'expulsion de M.X, sa vie étant en danger dans son pays de nationalité. Malgré le renouvellement de cette protection suite à une décision de la Cour nationale du droit d'asile, qui reconnaissait également un risque de torture, la préfecture le plaçait quelques mois plus tard délibérément en centre de rétention administrative, avec l'objectif assumé de procéder à son expulsion. Alors qu'une audience se tenait le lendemain, cette personne a été emmenée à l'aéroport et expulsée en toute illégalité, malgré les nombreuses alertes et saisines de son avocate.

Cette expulsion est dramatique puisqu'elle vient, frontalement, violer la Convention

européenne des droits de l'homme. Rappelons que cette Convention, signée par 46 Etats au lendemain de la Seconde guerre mondiale, vise à protéger les droits humains les plus fondamentaux dont le droit à la vie et l'interdiction de la torture.

Cette situation vient donc confirmer que la politique d'expulsion prônée par le ministère de l'Intérieur se détache aujourd'hui du respect des droits humains. Cette option dangereuse, qui porte atteinte à l'Etat de droit, se nourrit d'arguments relayés ces temps-ci dans le débat politique et médiatique, prétextant que la Convention européenne des droits de l'homme et sa Cour seraient « arriérées » et inadaptées à notre temps. Une affirmation erronée, la Cour s'étant toujours adaptée à son époque et à ses enjeux faisant évoluer les principes fondamentaux de la Convention au regard des défis actuels. Mais elle n'est pas moins catégorique quant au caractère absolu du respect de la Convention et notamment des articles 2 et 3 qui protègent le droit à la vie et prohibent la torture comme les traitements inhumains et dégradants.

Cette expulsion est un précédent dangereux car elle est une atteinte flagrante et frontale à l'Etat de droit. La France s'est engagée auprès du Conseil de l'Europe à un respect méticuleux des décisions de la Cour, force est de constater aujourd'hui que cet engagement s'efface devant la volonté de mener une politique migratoire axée sur la fermeté, au dépend des droits humains. Les associations signataires appellent à un arrêt immédiat des procédures d'expulsion violant la Convention européenne des droits de l'homme et au respect strict du droit international.

<https://www.lacimade.org/presse/la-france-persiste-a-vouloir-expulser-en-violation-du-droit-international/>

BLOIS

Mardi 21 novembre 2023, **des gendarmes de Contres se sont présentés au collège de Blois pour venir y chercher un élève scolarisé** dans la classe d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

Il est scandaleux qu'une mesure d'obligation de quitter le territoire français (OQTF), notifiée le matin même à la famille, soit appliquée pendant le temps scolaire ou périscolaire, qu'un enfant soit extrait de sa classe devant ses camarades et emmené par des gendarmes, alors qu'il n'a commis aucun délit, et ce alors que manifestement le chef d'établissement s'était opposé à l'entrée de la gendarmerie. La famille a ensuite été conduite à l'aéroport et expulsée vers l'Inde immédiatement et sans possibilité de recours contre la mesure d'expulsion. À l'indignité les pouvoirs publics ont donc ajouté une atteinte au droit de cette famille. En outre, cette intervention a eu lieu **dès le lendemain de la journée internationale des droits de l'enfant**, alors que 600 personnes s'étaient rassemblées devant la préfecture de Blois et dénonçaient la politique d'exclusion dans laquelle persévère la préfecture.

Les organisations signataires*expriment leur profonde colère face à une situation qui nous ramène plus de 15 ans en arrière, à l'époque où les enfants de parents sans papiers étaient traqués y compris pendant les sorties scolaires. Elles exigent que les valeurs de fraternité et d'humanité priment sur l'application aveugle d'une politique du chiffre visant à plaire à l'extrême droite, et que les familles sans papiers, dont les enfants sont scolarisés, bénéficient d'un titre de séjour permettant à ces derniers la poursuite d'une scolarité sans crainte d'être expulsés à tout moment. Enfin, les organisations saluent la réaction de l'Inspectrice d'académie de Loir-et-Cher qui a rappelé dès ce matin aux chefs d'établissement qu'il n'est pas acceptable qu'une mesure d'OQTF soit appliquée dans le champ scolaire ou péri-scolaire. Les organisations signataires appellent les personnels à protéger les enfants sans papiers et à leur permettre de suivre une scolarité dans les meilleures conditions. Elles soutiendront les personnels qui seraient confrontés à de pareilles situations. Enfin, alors que la loi immigration arrivera dans les prochains jours à l'Assemblée Nationale, dans sa version issue du Sénat, les organisations signataires rappellent leur opposition à ce projet qui prévoit de durcir les conditions d'accueil et une intensification des expulsions.

* La FSU, la CGT, le SGEN-CFDT, Sud Education 41, la FCPE 41, la LDH 41, la CIMADE, SOS Racisme 41, le collectif des sans-papiers et demandeurs d'asile 41, le collectif Pas d'enfant à la rue, le PS 41, le PCF 41, EELV 41, la France Insoumise, le NPA 41 sont indignés par ce procédé.

<https://www.lacimade.org/loir-et-cher-arrestation-au-college-et-expulsion-dun-eleve-etrange-lindignite-na-pas-de-limite/>

BORDEAUX

Une vingtaine de familles a passé la nuit dans l'école élémentaire de la Benaugue à Bordeaux. Depuis la rentrée, elles hébergent à tour de rôle deux familles exilées, l'une de Géorgie, l'autre d'Albanie. Elles implorent la Préfecture de régulariser leur situation pour qu'elles trouvent un toit. Sacs de couchage et tapis de sol étalés dans la grande salle de motricité : c'est "pyjama party" crient les enfants qui dorment au sein de l'école de la Benaugue avec leurs parents. Tous se mobilisent pour alerter sur la situation de deux familles. L'une vient d'Albanie : les parents et leurs trois enfants ont dû fuir la mafia. L'autre vient de Géorgie : les parents et leurs deux enfants ont dû partir pour des raisons politiques. Leur point commun : toutes leurs démarches, tous leurs recours pour être régularisés ont été épuisés, les deux se trouvent donc dans l'impasse, et à la rue. Une solidarité s'est donc mise en place rapidement. *"On s'est rendu compte à la rentrée que les enfants dormaient dans le parc juste en face de l'école. Avec un bébé de quinze mois. C'était impensable"*, témoigne une femme, qui fait partie des familles hôtes. **Tous les quinze jours, à tour de rôle, elles accueillent donc l'une des familles** au mieux, en attendant une solution plus pérenne pour elles. Ces parents se sont rassemblés en collectif, baptisé "*l'enfant l toit*" pour organiser leur mobilisation. Ils appellent la préfecture à rouvrir les dossiers rapidement. *"Nous ne voulons pas être ceux qui, après leur voir tendu la main, leur fermeraient la porte"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/l-ecole-de-la-benaugue-a-bordeaux-occupee-durant-une-nuit-pour-alerter-sur-le-sort-de-deux-familles-exilees-4943179>

BOULOGNE-SUR-MER

La "concentration" des départs et des hommes dimanche 26 novembre 2023 à Boulogne-sur-Mer et Wimereux est liée aux conditions météo clémentes ce samedi 25 novembre 2023, après plusieurs jours de mauvais temps. Toute la nuit et dimanche matin à l'aube, secours et police ont été mobilisés pour stopper les tentatives de mise à l'eau : **un peu plus d'un bateau sur 2 a réussi sa traversée** de la Manche, sans avarie, ces 25 et 26 novembre 2023. C'est à chaque fois pareil. Les conditions météo de la Côte d'Opale rythment les allers et retours des prétendants aux départs : femmes, hommes et enfants comme cette petite fille de 18 mois afghane, croisée par notre équipe ce dimanche 26 novembre 2023, en fin de matinée, sur le parking de la gare. Elle n'embarquera pas cette fois, sa famille non plus. En plein jour, ceux qui sont encore là savent bien que leur chance est passée : les forces de l'ordre ne laissent pas les bateaux prendre la mer. On fait ce qu'on peut : un sourire, un café, une brioche à leur donner. Selon la préfecture du Pas-de-Calais, ce samedi soir, le temps clair, la pleine lune et la mer calme réunissaient les conditions propices pour se retrouver dans cette situation et les autorités avaient anticipé. 10 bateaux ont tenté un départ, 6 ont réussi leur traversée jusqu'en Angleterre entre ce samedi 25 novembre 2023 et dimanche 26. Combien de personnes au total ? Les autorités, pour le moment, n'ont pas communiqué le chiffre. La nuit on peut encore jouer au jeu du chat et de la souris. En pleine lumière, ce n'est plus possible. Il est donc l'heure de repartir vers les camps de base, camps de fortune installés entre Dunkerque et Calais, pour la plupart. Ainsi, beaucoup de monde attendait un train, un bus en fin de matinée ce dimanche 26 novembre, devant la gare de Boulogne. Météo France vient de placer le Pas-de-Calais en vigilance orange ce dimanche soir, les conditions se sont dégradées en mer. Il leur faut attendre la prochaine accalmie et en cette période automne-hiver, elles se font de plus en plus rares.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/pas-calais/boulogne-mer/migrants-10-tentatives-de-departs-sur-les-plages-6-embarcations-ont-rejoint-l-angleterre-la-meteo-se-gate-a-nouveau-2879375.html>

CALAIS

C'est une "*grosse opération*" qui est menée sur la Côte d'Opale, jeudi 30 novembre 2023

matin. **Deux gros camps de migrants sont évacués par les forces de l'ordre.** La préfecture du Pas-de-Calais confirme que les opérations sont en cours **sur le port de Calais**, où selon les associations il y avait un millier de migrants installés dans des abris de fortune. Une autre évacuation est en cours **sur le port de Dunkerque** où il y a également entre 1.200 à 1.500 exilés dans des tentes selon les services de l'Etat. Les migrants sont invités à monter dans des bus pour être regroupés au chaud, et **une mise à l'abri leur est proposée dans des centres d'hébergement** à l'écart du littoral en région mais aussi dans toute la France grâce à la solidarité nationale. 1.000 places d'hébergement en dehors des Hauts-de-France ont été réservées pour cette opération d'après la Préfecture du Nord. Dans le Nord, cinq gymnases sont prêts à les accueillir : trois dans les Flandres, et deux à Dunkerque. **1.244 personnes "ont accepté d'être mises à l'abri"** ce matin : 982 dans le Nord et 262 dans le Pas-de-Calais. 130 personnes en situation irrégulière ont été interpellées *"en vue d'un placement en retenue administrative"* d'après les Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais. Depuis le 1er janvier 2023, 16.041 personnes ont été mises à l'abri d'après les Préfectures dans le Calais et le Dunkerquois. La préfecture du Nord explique que ces opérations sont organisées compte tenu *"des températures froides et des conditions de vie indignes et dangereuses"* sur ces campements. Elle précise que ces opérations sont mises en œuvre en application **d'une décision du tribunal judiciaire de Dunkerque** ordonnant l'expulsion des occupants sans droit ni titres des parcelles concernées.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/la-police-evacue-deux-camps-de-migrants-a-calais-et-dunkerque-6297243>

DANNES (SUD DE BOULOGNE SUR MER)

La préfecture du Pas-de-Calais a confirmé en début d'après-midi du 4 décembre 2023, la découverte du corps d'un homme sans vie sur la plage de Dannes, à côté de Hardelot. C'est au cours d'une patrouille sur le littoral, en début d'après-midi ce lundi 4 décembre 2023, que les gendarmes ont fait la macabre découverte. Un **corps, celui d'un homme**, retrouvé près du ruisseau Creuvé, dans la zone des Dunes du Mont Saint-Frieux, à Dannes. Selon la compagnie de gendarmerie de Boulogne-Calais, sur place tout l'après-midi pour récupérer le corps, il s'agirait d'un migrant *« vraisemblablement »*. *"À l'allure et à la tenue vestimentaire, tout laisse à penser qu'il s'agit d'un migrant,"* nous confirme-t-on. Selon les gendarmes, la personne, au corps *"brassé par la mer"* et au visage *"déformé"*, est probablement noyée depuis plusieurs jours. La dépouille a été déposée à la morgue de l'Hôpital Duchenne à Boulogne-sur-Mer, et sera examinée mardi 5 décembre 2023. Une enquête judiciaire est en cours pour déterminer la nationalité de l'homme, ainsi que les circonstances de ce nouveau drame sur le littoral.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/pas-calais/le-corps-d-un-homme-vraisemblablement-un-migrant-retrouve-sans-vie-sur-la-plage-de-dannes-2883905.html>

JARVILLE-LA-MALGRANGE (GRAND NANCY)

A Jarville-la-Malgrange, la création de 60 places **d'hébergement d'urgence** pour des personnes vulnérables interroge les habitants, en particulier les riverains du terrain réquisitionné par l'Etat. Ce terrain se trouve en lisière de la Californie, un quartier défavorisé. Pour l'heure, il s'agit d'un **terrain vague** encombré de gravats et situé à proximité d'une zone pavillonnaire - le Pré Fontenier - construite il y a trois ans. Mais à la fin de l'année, il va accueillir des *"structures modulaires aménagées"* pour l'hébergement d'urgence de **60 personnes vulnérables**, des sans-abris, des demandeurs d'asile, des femmes victimes de violences familiales. Ce terrain, propriété de la métropole du Grand Nancy, a été réquisitionné par la préfecture de Meurthe-et-Moselle en raison de *"la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence existants et l'absence de solution immobilière immédiate"* selon l'arrêté du 17 novembre dernier qui précise aussi *"la réquisition prend fin le 30 avril 2025"*. Problème : ce futur accueil d'urgence temporaire se trouve en lisière de la Californie, quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), ce qui ne manque d'alimenter les **interrogations et les craintes des riverains**. *"Nous on est propriétaires des maisons ici, on a acheté mais ce n'est pas ce qu'on nous a vendu [ce projet d'hébergement d'urgence]"*, indique l'un d'eux. *"C'est un coup de force, c'est pour cela qu'il y a une révolte !"* lance autre propriétaire du quartier avant de tempérer :

*"Les personnes qui seront là n'y sont pour rien, on leur dit de s'installer là. Elles seront peut-être contentes de retrouver un espace d'hébergement temporaire mais nous qui sommes là pour des hébergements définitifs, ça crée des tensions, des frustrations." A l'annonce du projet, le collectif "Les Jarvillois en détresse" s'est constitué. "Je me pose beaucoup de questions pour ces personnes qui vont arriver", explique le porte-parole du collectif. "L'endroit n'est pas le mieux choisi. Un terrain vague, des cabanons Algeco, des barrières tout autour, ça ressemble à un camp. Au niveau intégration, ce n'est pas la plus belle des manières. La Californie à Jarville souffre déjà de la précarité et d'une grande pauvreté. On a du mal à retrouver du travail pour les habitants. On va ajouter des difficultés là où il y a déjà des difficultés." Le centre sera géré par l'association ARS (Accueil et Réinsertion sociale) et la préfecture assure une "présence H24", la journée par des professionnels de l'accompagnement et le soir par un **agent de sécurité**. "L'information est sans doute arrivée de manière abrupte, de la même manière dont elle est arrivée dans mon bureau", indique le maire de Jarville-la-Malgrange qui dit comprendre la colère des riverains. "Ma responsabilité en tant que maire est d'être dans l'esprit de concorde. A partir du moment où ça s'impose à nous, je souhaite qu'on puisse garantir les conditions du bon vivre-ensemble et du bien vivre-ensemble aux riverains comme à ces personnes." Sollicitée, la préfète de Meurthe-et-Moselle s'engage "à recevoir très rapidement les riverains de Jarville pour les rassurer". Elle indique aussi que ses services travaillent à une solution "pérenne" - un hôtel ou un bâtiment d'Etat - pour accueillir les personnes sans abri. Quant à la caserne Faron à Vandœuvre-lès-Nancy qui accueille des demandeurs d'asile depuis bientôt 10 ans, elle ne ferme "pas pour l'instant".*

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/hebergement-d-urgence-dans-un-quartier-prioritaire-de-jarville-l-endroit-n-est-pas-le-mieux-choisi-1125401>

LILLE

Samedi 2 décembre 2023 aux alentours de 17 heures, alors que les rues de la capitale des Flandres sont noires de monde à l'approche des fêtes de Noël, une banderole de plusieurs mètres de haut a été déployée depuis la fenêtre de l'hôtel de Londres qui donne sur le parvis de la gare Lille Flandres. Sur cette banderole, **la maire PS de Lille est directement visée par le collectif d'extrême droite Nemesis**. *"La mairie de Lille subventionne La Cimade. Association immigrationniste. Martine Aubry complice"*, pouvait-on lire en lettres capitales, avant qu'elle ne soit retirée à 17h30. La Cimade est une association loi de 1901, fondée en octobre 1939, qui a pour but *"de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées"*. L'article 1 des statuts de l'association précise également que La Cimade *"défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions"*. L'association lutte enfin *"contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme"*. Dans son rapport d'activité 2022, l'antenne régionale de la Cimade remerciait ses financeurs, parmi lesquels la ville de Lille. Mais aussi les villes d'Amiens, de Dunkerque, de Valenciennes, de Soissons, de Laon, de Château-Thierry, de Rousies, de Louvroil, d'Hautmont, ou encore les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais, la fondation de France etc. En septembre dernier, les banderoles dénonçant *"l'insécurité grandissante et l'islamisation de Lille"* avaient été déployées quelques minutes avant d'être démontées. Trois militantes avaient alors été interpellées avant d'être placées en garde à vue. La ville de Lille avait porté plainte contre le collectif pour *"incitation à la haine raciale"*. Sur les réseaux sociaux, Martine Aubry écrivait alors : *"vous n'avez pas de place dans notre ville, avec ces idées contraires à l'ADN des Lillois"*. Contactée pour cette nouvelle banderole, la mairie n'a pas souhaité s'exprimer.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/lille/association-immigrationniste-martine-aubry-complice-le-collectif-d-extreme-droite-nemesis-deploie-une-nouvelle-banderole-a-lille-2883056.html>

LISIEUX

Le bailleur social Inolya a assigné en justice **des migrants** qui ont élu domicile dans quatre de ses maisons « vides et abandonnées », inhabitées à Lisieux, en juillet 2023, avec l'aide du Collectif lexovien de défense des personnes privées de droits et l'AG de lutte contre toutes les

expulsions. Le jugement sera rendu le 15 janvier 2024. Des soutiens et membres du Collectif lexovien de défense des personnes privées de droits se sont rassemblés devant le tribunal judiciaire de Lisieux (Calvados), avant l'audience du 4 décembre 2023. Le manque de logement pour les personnes en situation irrégulière à Lisieux les a poussés à agir. Aujourd'hui, une vingtaine de migrants africains y vivent dont une majorité de femmes seules avec des enfants. Et depuis la mi-novembre 2023, trois des habitations ne sont plus alimentées en gaz. Sans eau chaude ni chauffage pour la plupart d'entre eux.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/lisieux-14100/maisons-occupees-par-des-migrants-a-lisieux-le-bailleur-demande-leur-expulsion-dans-les-six-mois-9f43dd6a-92b6-11ee-b098-8644c47fd929>

<https://www.ouest-france.fr/normandie/lisieux-14100/dans-ces-maisons-occupees-par-des-migrants-en-normandie-le-gaz-est-coupe-depuis-deux-semaines-4bcc1fce-8ebc-11ee-81ce-f12d7d2fb9c2>

LOON-PLAGE

Membre à temps plein depuis 2 ans pour l'association Salam qui œuvre pour les migrants, l'homme de 63 ans a débuté une grève de la faim le 22 novembre : il constate la **dégradation des conditions de vie des exilés** dans le camp de Loon-Plage et la difficulté pour les bénévoles de leur venir en aide. Selon lui, près de 2 000 personnes vivent là-bas dans des conditions très précaires. La secrétaire générale de Salam assure servir environ **800 repas chaque midi**. Un camp évacué chaque semaine par les forces de l'ordre avant une "trêve" remarquée depuis le 31 octobre : "*date de la dernière évacuation, depuis rien, on ne sait pas s'ils ont décidé de nous laisser tranquille quelques temps ou si ça va reprendre*". Depuis ce week-end, c'est surtout l'accès à l'eau qui pose problème. Il y avait sur place deux bornes à incendie utilisées par les exilés. Des points d'eau supprimés ce week-end. "*On ne sait pas qui est derrière cette décision, la communauté urbaine, le port, le sous-préfet ? s'interroge la militante de Salam, toujours est-il qu'il n'y a plus d'eau dans le camp.*" Depuis, une association a mis en place des cuves et les remplit d'eau aussi souvent que possible : des sortes de gros cubes en plastique d'un mètre sur un mètre, normalement utilisés par les agriculteurs dans les champs. « *Normalement c'est pour des bêtes dans les champs, pas pour des personnes. C'est quand même pas normal que des êtres humains boivent dans ces contenants, on ne sait même pas si l'eau est potable.* »

Deuxième revendication du gréviste : le **respect pour les migrants de la trêve hivernale**. Du 1er novembre 2023 au 31 mars 2024, aucune expulsion n'est possible en France. "*Sauf pour les migrants, s'insurge la secrétaire générale, on considère la loi pour évacuer les squats dès qu'ils trouvent un logement vide mais on ne leur donne pas les droits qui vont avec.*" Une demande déjà formulée par deux grévistes à Calais en octobre 2021, plus d'un mois de jeûne là aussi pour dénoncer les conditions de vie inhumaines des migrants dans les camps. Ils avaient finalement suspendu leur combat sans résultat. Je crains que notre bénévole soit déterminé, il est têtue. Il y a deux ans, ils ont raté leur grève de la faim. Cette fois, il veut la faire durer. La secrétaire générale de l'association a bien tenté de dissuader le gréviste : "*on a fait ce qu'on a pu pour le décourager mais c'est compliqué car on soutient ses revendications.*" "*Je demande le respect des associations qui travaillent dans le camp* « demande le gréviste.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/un-benevole-en-greve-de-la-faim-pour-faire-entendre-la-voix-des-migrants-a-loon-plage-2880941.html>

LYON

Pour beaucoup d'observateurs, le renvoi permanent de balle entre préfecture, Ville et Métropole de Lyon sur la question d'hébergement d'urgence ne profite à personne. Et certainement pas aux personnes à la rue.

Le groupe Lyon en Commun et sa déclinaison métropolitaine La Métropole en Commun appelle à la fin du "bras de fer" entre les services de l'Etat et les écologistes. "*Nous appelons Madame la Préfète du Rhône et Monsieur le Président de la Métropole de Lyon à ouvrir un dialogue construit et constructif afin de faire cesser une situation qui relève, selon notre groupe, de la non-assistance à personnes en danger*", évoquent les membres des groupes, reprochant aux acteurs de ne pas prendre

"pleinement leur responsabilité légale et morale". Les élus demandent enfin à la Métropole "d'organiser les indispensables mises à l'abri et en sécurité" des mineurs isolés du square Sainte-Marie-Perrin qui ont tenté ce week-end de forcer l'entrée d'un gymnase avant d'être refoulés par les forces de l'ordre. Et à la préfète du Rhône de "stopper ses expulsions inhumaines alors que le froid continue de s'intensifier. Il en va de notre humanité commune de ne pas laisser dormir dehors ceux dont la seule faute est d'être au cœur d'un vide juridique", en référence au délai de vérification de la minorité des concernés qui retarde leur prise en charge.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20231204-lyon-mag-mineurs-isole-s-a-la-rue-lyon-en-commun-appel-le-a-la-fin-du-bras-de-fer-entre-me-tropole-et-pre-fecture-copie-2.pdf>

Vendredi 1er décembre 2023, dans le 3e arrondissement de Lyon, des mineurs migrants en recours, campant dans le square Sainte-Marie-Perrin, sont entrés dans le gymnase Mugnier pour s'abriter. D'après la préfecture du Rhône, ils étaient environ 150 personnes, accompagnées par des collectifs de soutien. Les gardiens ont averti la sécurité de l'Université Lyon 1, propriétaire du gymnase, qui a contacté les forces de l'ordre pour les faire évacuer. *"Les forces de l'ordre ne peuvent intervenir que sur demande du propriétaire, explique la préfecture. Dans ce cas, c'est le président de l'Université qui a fait la demande d'intervention après avoir été tenu au courant vendredi soir. Ensuite, les forces de l'ordre ont procédé à l'évacuation"*. D'après le collectif Soutien/migrants Croix-Rousse, mobilisé pour l'accompagnement et l'hébergement de mineurs isolés, *"les jeunes se sont installés dans les gradins pour ne pas déranger la tenue des cours de sport", et "les forces de l'ordre ont immédiatement fermé les portes du gymnase pour empêcher les derniers jeunes de rentrer"*. Dans un communiqué diffusé samedi, le collectif dénonce *"la brutalité des forces de police face au dépôt de jeunes éprouvés par la rue depuis des mois"*. Selon ses membres, la réquisition de l'Université a été faite *"sans chercher à connaître les revendications ni l'identité des jeunes ni du collectif"*. *"Il n'a pas fallu cinq minutes avant qu'une grenade explose au-dessus de leurs têtes et qu'ils disparaissent sous un nuage de gaz lacrymogènes"*, détaille par ailleurs le collectif de quartier. D'après lui, les jeunes et les personnes venues les soutenir ont fini par *"évacuer pacifiquement le lieu, vers 21 h, sous le regard de plusieurs dizaines de membres de forces de l'ordre cagoulés"*. Face à cette situation, Soutien/migrants Croix-Rousse exhorte les pouvoirs publics à *"trouver une solution de mise à l'abri"*.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20231203-lyon-capitale-lyon-des-mineurs-en-recours-expulse-s-d-un-gymnase-universitaire-copie.pdf>

OLIVET

Ils sont désormais les plus nombreux parmi les demandeurs d'asile en France : les ressortissants afghans (17.000 sur 131.000 demandes déposées en 2022), conséquence du retour des talibans au pouvoir, il y a 2 ans. Des Afghans aussi plus nombreux à suivre les cours de français d'Olivet Solidarité. En 2022, l'association **Olivet Solidarité** a dispensé des **cours d'apprentissage du français** à 660 apprenants dans le Loiret, représentant 78 nationalités différentes. Parmi eux, 55 demandeurs d'asile ou réfugiés afghans, ils sont même 67 à s'être inscrits cette année. *"L'évolution est très nette depuis le retour des talibans au pouvoir en Afghanistan en août 2021, constate, le président de l'association. Auparavant, le nombre d'Afghans que l'on recevait était vraiment minime, ce n'est plus le cas désormais. On en est donc à une soixantaine actuellement, mais uniquement des hommes, ou presque, ce qui n'est pas étonnant : les femmes n'ayant plus le droit de sortir de chez elles sans la présence d'un homme, il leur est a fortiori très difficile de s'enfuir d'Afghanistan."* La plupart des Afghans qui viennent à Olivet apprendre le français **ne savent ni lire ni écrire, y compris dans leur propre langue maternelle**. *"C'est très frappant par rapport aux autres migrants que nous avons l'habitude d'accueillir ici, relève l'une des formatrices bénévoles d'Olivet solidarité, qui enseigne ainsi le français depuis 10 ans. L'apprentissage est forcément plus laborieux, mais on s'aperçoit aussi que les Afghans sont particulièrement volontaires."* Si la plupart ont encore de la famille en Afghanistan, **aucun n'imagine un retour au pays**. En tout cas, pas à court terme. *"Pour moi, l'Afghanistan, c'est fini, témoigne un homme de 24 ans. Là-bas, j'ai eu trop de problème avec les talibans. Ma volonté aujourd'hui, c'est d'apprendre le français, d'obtenir le statut de réfugié et de travailler dans le bâtiment."* Tous ont effectué un long périple pour venir en France, une traversée de plusieurs mois,

en passant généralement par le Pakistan, l'Iran, la Turquie, l'Europe de l'Est. *"Ils disent tous que ce fut une épreuve très difficile, et c'est difficile pour eux d'en parler"*. Une pudeur que l'on retrouve quand on leur demande s'ils s'informent sur la situation actuelle en Afghanistan. *"J'échange parfois au téléphone avec ma famille, mais très peu"*, commente un afghan de 28 ans. *"En quittant l'Afghanistan, ces hommes-là laissent tout : leur famille, leurs amis, leur maison, leur emploi, donc c'est dur pour eux de se confier, même quand la barrière de la langue commence à être franchie. Ils intériorisent beaucoup, et nous sommes soucieux de respecter cela."* Olivet solidarité **s'appuie sur la méthode FLE** (le Français langue étrangère, qui privilégie l'oral et le français de conversation) pour dispenser cet apprentissage. Les apprenants accueillis sont le plus souvent envoyés par d'autres associations humanitaires, mais aussi par le Département du Loiret pour les mineurs isolés, voire par le bouche à oreille. Une **soixantaine de bénévoles** se relaient pour ces ateliers de français, *"mais nous sommes en recherche constante de bénévoles, car l'afflux d'Afghans a coïncidé aussi à l'afflux des Ukrainiennes l'an passé"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/a-olivet-le-difficile-apprentissage-du-francais-pour-les-refugies-afghans-8401179>

OUISTREHAM

Dans sa décision rendue le 1er décembre 2023, le Conseil d'Etat, saisi en exécution par 5 associations (Vents contraires, Solidarités International, La Cimade, le CAMO et Citoyen.nes en lutte), **a enjoint à la commune de Ouistreham de prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement des équipements sanitaires à proximité immédiate du campement de migrants**. Une décision juste au regard des atteintes manifestes à la dignité humaine liées à l'absence d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement sur leur lieu de vie. Après plus de 7 mois de combat juridique pour la dignité des personnes exilées sans abri présentes à Ouistreham, 6 personnes exilées vivant dans le campement et 5 associations (Vents contraires, Solidarités international, La Cimade, le CAMO et Citoyen.nes en lutte) ont obtenu gain de cause face aux pouvoirs publics dans leur combat pour un accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement.

En juin dernier, le Tribunal Administratif de Caen avait déjà enjoint la mairie de Ouistreham et le préfet du Calvados à installer des points d'eau, toilettes et douches à proximité immédiate du lieu de vie des personnes exilées. Cette décision a été confirmée en appel devant le Conseil d'Etat. Ressaisi à la suite de l'absence d'exécution complète de la mesure par les autorités, le juge a confirmé sa position dans le verdict rendu le 1er décembre 2023. *"Nous sommes très satisfaits de la décision du Conseil d'Etat. Nous allons pouvoir avancer et la commune de Ouistreham va, vraisemblablement, enfin mettre en place des dispositifs qui permettront aux personnes exilées vivant sur le campement d'avoir un accès à l'eau digne et sécurisé. Ces mesures vont avoir un effet direct et concret sur la vie quotidienne de ces personnes, en cette période de saison froide où les personnes sans abri sont plus exposées et fragilisées"* témoigne L'avocat des requérants.

Concrètement, dans sa décision le juge des référés du Conseil d'Etat a enjoint à la commune de Ouistreham de **«prendre les mesures nécessaires au fonctionnement effectif des équipements sanitaires installés par le préfet du Calvados à proximité immédiate du campement de migrants»** et en particulier de **«souscrire auprès de l'opérateur compétent un abonnement au réseau d'assainissement»**.

La mairie a dorénavant 8 jours pour exécuter les mesures édictées par le juge. Au-delà de ce délai et sans justification de l'exécution des mesures prévues, une astreinte de 1 000 euros par jour de retard prendra effet à l'encontre de la commune de Ouistreham. Le juge ordonne, dans le même temps, à la commune et, au besoin, au préfet du Calvados de déterminer, en lien avec les associations requérantes, **«des mesures d'adaptation de la nature et du nombre des installations sanitaires en tenant compte du nombre de personnes présentes sur le campement, et de prévoir des créneaux d'accès à ces équipements dédiés aux personnes vulnérables.»** Ces mesures devront être communiquées aux associations, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du verdict. Au-delà de ce délai, une astreinte de 1 000 euros par jour de retard est prononcée à l'encontre de la

commune.

Le **conseil municipal de Ouistreham** ne s'est pas déroulé dans le calme habituel, lundi 27 novembre 2023. Avant la tenue du débat d'orientation budgétaire, **une quarantaine de personnes**, notamment membres d'associations et collectifs venant en aide aux migrants, se sont invitées devant l'hôtel de ville en marge du conseil municipal. Au son des tambours, des sifflets et des vitres qui claquent, ils **ont clamé leur soutien aux « réfugiés du monde entier »**. À l'intérieur, la séance du conseil a été fortement perturbée. Une élue d'opposition a annoncé sa démission en préambule. À cause du bruit, le reste de l'opposition a quitté la salle, avant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Quelques jours auparavant, les associations avaient lancé un appel à manifester. Objectif ? Clamer leur soutien aux réfugiés qui sont désormais environ 200 à vivre sous des tentes, le long du chemin de halage, et **dénoncer "les conditions inhumaines dans lesquelles ils vivent"**.

<https://www.lacimade.org/acces-a-leau-sur-le-campement-de-ouistreham-le-conseil-detat-hausse-le-ton-et-ordonne-a-la-commune-dexecuter-la-decision-de-justice/>

<https://www.ouest-france.fr/normandie/ouistreham-14150/video-le-conseil-municipal-de-ouistreham-perturbe-par-une-manifestation-en-soutien-aux-migrants-6084e293-d279-48fb-86a0-3ddf3bd039>

La **prise de parole de Marion Maréchal** était annoncée à 9h30 mercredi matin 6+ décembre 2023, à l'angle du quai Charcot et du chemin de halage, **à proximité du camp de 200 migrants** essentiellement soudanais. Elle a été devancée par une trentaine d'opposants, des militants LFI, communistes et Solidaires, et d'une ancienne députée socialiste du Calvados. L'équipe de Marion Maréchal a choisi de déplacer le point presse de l'autre côté du Canal. La tête de liste Reconquête est arrivée avec 30 minutes de retard pour tenir un propos musclé à l'égard des associations qui viennent en aide aux migrants. *“La Cimade touche de l'argent de l'État et attaque en justice ce même État pour l'obliger à accueillir des migrants, y compris clandestins, sur son sol. C'est le moment de remettre en cause le financement de ces associations publiques qui organisent l'impuissance de l'État vis-à-vis de la migration”*. Pour ce déplacement de campagne à Ouistreham, l'ancienne plus jeune députée française de 2017 est accompagnée d'un député européen et conseiller régional de Normandie. *“La France est le seul pays qui laisse entrer les clandestins et les empêche de sortir”*, critique l'ancien cadre du Rassemblement national (RN) qui avait rejoint Eric Zemmour avant l'élection présidentielle de 2022. *“Nous sommes venus apporter notre soutien aux Ouistrehamais qui sont les premières victimes de cette migration depuis des années. Ils subissent la baisse du prix de l'immobilier, qui subissent les incivilités de cette immigration qui leur pourrit la vie au quotidien”*. **Les opposants, de leur côté, ont regretté de ne pas pouvoir rencontrer Marion Maréchal** pour échanger sur cette question migratoire. Ils auraient aussi souhaité qu'elle se rende en personne dans le camp de migrants pour observer les conditions de vie.

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/marion-marechal-a-ouistreham-sur-la-question-migratoire-manifestation-d-opposants-1620722>

PARIS

Le Préfet d'Île-de-France et la Ville ont trouvé un accord sur la mise à disposition du lycée Charles de Gaulle pour de l'hébergement jusqu'en 2025. Le maire du 20e demandait cet accord (compétence de l'État) pour qu'aucun jeune ne passe l'hiver à la rue.

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20231201-communique-paris-mairie-du-20e-me-accord-entre-pre-fecture-ile-de-france-et-mairie-pour-mise-a-disposition-lycee-e-vacant-pour-he-bergement-mineurs-copie.pdf>

PAS-DE CALAIS

À Loon-Plage près de Dunkerque, comme dans les principaux campements de Calais, des dizaines de bus ont été mobilisés pour emmener les migrants vers des centres d'accueil à l'écart du littoral, jeudi 30 novembre 2023. Selon le préfet du Pas-de-Calais, à Calais, 300 migrants **« volontaires »** sur les quelque 800 que compte la ville actuellement, ont été **« pris en charge [...] dans une trentaine de départements »**. Ces opérations simultanées visaient selon lui à **« proposer une**

mise à l'abri de tous les migrants situés dans les campements du littoral dans le Nord et le Pas-de-Calais » pour mettre fin à leurs « **conditions de vie indignes, accentuées ces dernières semaines par les précipitations importantes** ». Dans les campements détrempés par les pluies records de novembre, les températures sont actuellement négatives la nuit.

À Calais dans la matinée, des équipes de nettoyage fourraient dans des camionnettes des tentes et des couettes. Des exilés, majoritairement Soudanais et Érythréens, parfois en sandales malgré le froid, erraient à proximité, certains dans l'espoir de récupérer un téléphone ou une paire de chaussures abandonnés dans l'urgence de l'évacuation. « **L'objectif est de sauver les vies** », a souligné le sous-préfet de Dunkerque, alors que les tentatives de traversées se poursuivent malgré les conditions météo. Plusieurs ont encore eu lieu dans la nuit de mercredi 29 à jeudi 30 novembre 2023. Selon la préfecture du Pas-de-Calais, un gendarme a été blessé jeudi dans le Boulonnais lors d'une opération liée à une tentative de traversée clandestine.

Les associations dénoncent pour leur part des « **expulsions forcées** ». « On reçoit des appels de nombreuses familles qui sont dans les bus dans l'Essonne ou en direction du sud, Avignon, Montpellier, et qui nous contactent parce qu'elles ne comprennent pas où elles vont, et ne veulent pas aller là-bas » a pointé une coordinatrice de l'association Utopia56.

L'évêque d'Arras, qui s'est rendu près d'un campement évacué à Calais, a souligné que les expulsions se font sans prévenir les exilés, ni effectuer de diagnostic social ou recueillir leur consentement à la « **mise à l'abri** », déplorant que « **la seule porte d'entrée [soit] sécuritaire** ». « **Est-ce qu'on peut respecter le droit ?** », a-t-il lancé, rappelant les propos du pape à Marseille sur le risque de « **nauffrage de civilisation** » dans la peur et l'indifférence opposées au phénomène migratoire. Selon une personne du Secours catholique, certains migrants ont été poursuivis ou contraints de monter dans les bus. La présidente de l'association, qui était également sur place ce jeudi, a demandé « **une ouverture du plan grand froid de façon plus souple** », pour héberger les migrants sur le littoral. Le Secours catholique appelle également à multiplier les lieux d'accueil de jour, notamment pour faciliter l'accès au droit des migrants et une meilleure protection de l'enfance. L'association compte saisir la Défenseure des droits de la situation de personnes vulnérables, familles avec jeunes enfants ou femmes enceintes, obligées de rester dehors. Un Soudanais de 18 ans arrivé à Calais il y a quatre mois, a raconté que lui et ses compagnons soudanais dormaient quand la police est arrivée vers 5 h. Certains ont été pris par la police, « on ne sait pas où ils les ont emmenés », a-t-il indiqué. « Quand je suis revenu sur le camp, je n'ai pas retrouvé mon sac, ma couverture, rien. Je ne comprends pas pourquoi la police fait ça. » Le campement de la Turquerie, près de Calais, avait déjà été évacué le 10 octobre 2023, ainsi qu'en mai et en juin derniers.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/des-centaines-de-migrants-evacues-de-leurs-campements-sur-le-littoral-nord-de-la-france-d399972e-8f84-11ee-81ce-f12d7d2fb9c2>

RENNES

« **Soucieux d'un accueil digne des personnes exilées en Europe** », des organisations rennaises, des citoyens et des collectifs engagés dans le soutien aux migrants organisent un événement inspiré du principe du Parlement de rue le , mercredi 29 novembre 2023, dans le quartier Villejean, à Rennes. Ils l'ont baptisé le Parlement de la dignité. Le principe est simple : « **Donner la parole à des personnes exilées pour qu'elles fassent entendre leur vécu, leurs expériences et leurs revendications.** » Avec un message : « **Une autre approche des politiques migratoires est possible et surtout plus que jamais nécessaire.** » Des personnes ayant un parcours de migration témoignent.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/a-rennes-ils-veulent-donner-la-parole-a-des-personnes-exilees-b087c384-8d4d-11ee-8574-017bb85f3fb1>

SABLES D'OLONNE

Les ex foyers-logements publics, devenus résidences autonomes, peinent à faire le plein aux Sables-d'Olonne (Vendée). Ces anciens foyers logements publics, dédiés aux personnes âgées non dépendantes, peinent à faire le plein aux Sables-d'Olonne. Il y a une baisse des demandes des

familles de manière générale. La Ville des Sables-d'Olonne va lancer en 2024 des études pour la réhabilitation des Genêts d'Or. Elle hébergera aussi à l'avenir des demandeurs d'asile. Annoncé comme une possibilité il y a un an, le projet est confirmé.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/les-sables-dolonne-85100/aux-sables-dolonne-les-demandeurs-dasile-bientot-heberges-avec-les-jeunes-et-les-seniors-990a8cd6-8df8-11ee-8501-b685221e4696>

SAINT-BREVIN-LES-PINS

Lundi 4 décembre 2023, à Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique), le Cada prend vie. Quatre familles, accueillies jusqu'à présent dans des hébergements à Nantes et Saint-Nazaire viennent tout juste de s'y installer. Des mères seules accompagnées de leurs enfants en bas âge. Quelques valises attendent d'être montées dans des chambres. D'un camion de déménagement, deux hommes sortent un lit bébé. Ces mères seules avec enfants sont les premières des 110 résidents, dont l'arrivée est prévue d'ici fin janvier 2014. « **On a préparé un goûter, montez** », lance Armelle de Guibert, de l'association Aurore, directrice des lieux. Dans le modulaire tout neuf, des poussettes sont garées en bas de l'escalier. Cinq enfants commenceront l'école dès jeudi 6 décembre 2023, dans la maternelle voisine de l'école de la Pierre-Attelée. La nouvelle maire de Saint-Brevin, est aux côtés des premières familles accueillies au Centre d'accueil de demandeurs d'asile. Tout sourire, le nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire, pose son chapeau sur la tête du petit Sékou. Arrivé en juillet, il a remplacé le précédent.

Au lendemain de l'ouverture du Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) de Saint-Brevin, le collectif de riverains opposé à ce centre réagit dans un communiqué transmis via le site d'extrême droite, Riposte laïque. « Un deuxième Callac n'a pas eu lieu à Saint-Brevin », constate le Collectif de préservation de la Pierre-Attelée, en référence au projet d'accueil de migrants porté par la municipalité de cette commune des Côtes-d'Armor, abandonné face la pression de l'extrême droite. « *Malgré une mobilisation de tous les moments, durant deux ans, et des rassemblements massifs, la demande d'un référendum, et l'exigence que cela soit d'abord des Français qui occupent les chambres de ce Cada ont été méprisées* », peut-on lire dans ce communiqué, qui conclut : « Le collectif de Préservation de la Pierre-Attelée ne baisse pas les bras, et continuera, sous d'autres formes, le combat engagé depuis deux ans. » Le site reste sous surveillance, tant de la gendarmerie que d'une société de sécurité.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-brevin-les-pins-44250/le-chemin-a-ete-complice-malgre-les-tensions-saint-brevin-accueillera-110-demandeurs-dasile-c195cc36-92d2-11ee-8602-1e868188f4e2>

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-brevin-les-pins-44250/un-deuxieme-callac-na-pas-eu-lieu-a-saint-brevin-constatent-les-opposants-af6bb89e-937d-11ee-acd4-3231fc8195a7>

VAUCLUSE

Les associations d'accueil des migrants en Vaucluse redoutent qu'un "petit Calais" s'installe à Avignon. Elles dénoncent la fermeture depuis plusieurs jours du service d'accueil des mineurs isolés au Conseil départemental de Vaucluse. Ce service héberge déjà 90 jeunes. **L'accueil doit être inconditionnel, au moins pendant cinq jours.** Dans d'autres départements en France, des services identiques ont fermé, car ils sont saturés. En Vaucluse, une affiche indique bien en français, anglais et arabe à la porte des services sociaux du Département que **l'accueil des jeunes mineurs isolés est fermé. Une douzaine de jeunes errent dans la rue** et dorment à la gare d'Avignon. Le Conseil départemental de Vaucluse confirme la fermeture de l'accueil des nouveaux mineurs isolés car les structures d'hébergement sont saturées. L'avocate de Rosmerta, l'association d'accueil des personnes réfugiées, s'inquiète de la création d'une zone comme à Calais. *"Ces 12 jeunes gens sont à la rue et dorment dehors. C'est complètement aberrant. Il faut pointer la responsabilité du Département et de l'État. Aucun moyen n'a été mis sur la table. L'État et le Département créent des jeunes en errance totale de département en département. Ils peuvent créer des 'petits Calais' partout. Peut-être qu'à Avignon, un de ces 'petits Calais' est en train de se créer. Pourtant l'État et le Département sont au courant"*. À Rosmerta, l'association d'accueil des migrants, il n'y a **pas d'hébergement disponible** pour ces jeunes. On demande des explications, car dans d'autres

départements, les services ont fermé car il sont saturés : *"On pourrait soutenir ce mouvement de demande de davantage de moyens à condition que ça ne se passe pas comme ça avec une fermeture de porte qui laisse les jeunes dehors. C'est complètement impossible, inconcevable et illégal. Nous ne pouvons pas les accueillir, nous sommes totalement saturés. Il faut trouver une solution collective : c'est impossible que le Département ne réponde pas à sa mission de mise à l'abri de ces jeunes mineurs."* Contacté, le Conseil départemental de Vaucluse confirme la fermeture de l'accueil des nouveaux mineurs isolés parce qu'il n'a **pas les capacités d'aller plus loin** : *"Sur les 90 places réglementaires, nous en mettons 120 à disposition. Sauf qu'aujourd'hui, nous accueillons 138 mineurs"*, explique le Département.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/accueil-ferme-des-jeunes-isoles-en-vaucluse-les-associations-redoutent-la-creation-de-petits-calais-8116672>

MANCHE

Mercredi 22 novembre 2023, dans l'après-midi, au large d'Equihen-Plage dans la Manche, une embarcation a fait naufrage. Ce jour-là, **deux migrants sont morts noyés, tandis que 58 ont été sauvés**, selon les autorités françaises. Pourtant, **un Éthiopien a aussi perdu le contact** avec celui qu'il considérait comme son frère : *"La dernière fois que j'ai échangé avec Eskiel, c'était la veille du naufrage". "Mais depuis, son téléphone ne répond plus"*. Il avait 37 ans, était à bord mais ne figure pas parmi les deux victimes officielles. Parti de Londres pour Calais dans la foulée, son ami tente depuis une dizaine de jours d'alerter les autorités et de retrouver la trace du disparu. Derrière lui, c'est toute une famille, dispersée à travers le monde, qui s'inquiète. *"Ça fait plus d'une semaine que l'on ne vit plus"*, soupire une cousine éloignée de la famille, qui vit aujourd'hui à Rennes. Une sœur d'Eskiel résidant aux États-Unis, avoue, elle aussi être *"très inquiète"*. *"Là où je suis, je ne peux rien faire, nous avons besoin de savoir ce qu'il s'est passé et où est Eskiel"*. L'oncle d'Eskiel, qui vit en Éthiopie, a aussi pu joindre son neveu par téléphone pour la dernière fois le 20 novembre, soit deux jours avant le naufrage. *"Je ne voulais pas qu'il traverse la Manche, je trouvais cela trop dangereux : il n'avait prévenu que son ami du jour précis de sa traversée, pour ne pas nous inquiéter"*. Le 22 novembre 2023, il apprend sur Facebook la nouvelle du naufrage meurtrier. *"J'ai tout de suite appelé son ami à Londres, qui m'a confirmé qu'Eskiel était effectivement sur le bateau"*. Une photo des passagers, prise juste avant leur départ atteste de la présence d'Eskiel parmi eux. Depuis, la famille tente de reconstituer les circonstances de sa disparition au-delà de la seule version officielle existante : celle du communiqué de la préfecture maritime. *"Au moment de monter sur le bateau, certains ont renoncé et sont restés sur la plage"* se remémore une Érythréenne a survécu au naufrage. *"Moi, je suis montée sur le bateau avec mes deux enfants"*. L'embarcation se retrouve en difficulté *"à peine dix minutes après le départ, à moins d'un kilomètre de la plage"*. Sur le bateau, de nombreux passagers, ne portent pas de gilets de sauvetage. Selon plusieurs témoignages, le naufrage se serait déroulé en deux temps. Trois personnes seraient tombées à l'eau, dont deux femmes. Impossible pour l'heure d'affirmer que la troisième personne serait Eskiel. Puis, plusieurs minutes plus tard, c'est toute l'embarcation qui commence à prendre l'eau, avant de faire naufrage. Contactée, la préfecture maritime renvoie à son communiqué publié le 22 novembre. Elle y indique que le CROSS Gris-Nez a été alerté par l'Aber Ildut de la Marine, qui a constaté que *"plusieurs personnes sont tombées à l'eau"*. Elle est alors prise en charge avec ses deux enfants par les sauveteurs. *"Les secours ont mis beaucoup de temps à arriver, selon elle, puis ils sont intervenus, ils nous ont récupérés un par un"*. S'il est difficile de savoir à quel moment Eskiel est tombé à l'eau - au moment du naufrage ou juste avant avec les deux femmes -, différentes personnes présentes sur l'embarcation sont certaines d'avoir vu Eskiel dans l'eau. *"Il était sur le bateau, je m'en souviens bien, je l'ai vu s'accrocher au bateau après être tombé, il ne portait pas de gilet de sauvetage"*. La préfecture reste muette sur le dossier, la gendarmerie de Boulogne-sur-Mer de son côté affirme avoir ouvert une enquête. Elle n'a pas fourni pour l'heure plus de détails. Après avoir récupéré la majeure partie des naufragés à bord, l'Aber Ildut rapporte au CROSS Gris-Nez que *"deux personnes inanimées ne sont*

plus à portée de vue". Le CROSS coordonne alors des recherches de naufragés sur zone. L'hélicoptère Dauphin SP de la Marine procède d'abord à l'hélicoptère d'une personne "en difficulté en mer". Une source policière soutient que cette personne hélicoptère a été entendue par la police aux frontières "dès sa sortie du centre hospitalier : sa description ne correspond pas au disparu" signale son ami. "Quelques minutes plus tard", toujours selon la préfecture, le même hélicoptère "relocalise" les deux personnes perdues de vue, "et confirme qu'elles sont inanimées". Ce sont les deux personnes officiellement décédées. Si Eskiél est tombé à l'eau comme le suggèrent les témoignages de rescapés, où se trouvait-il durant ces opérations de recherches ? La préfecture maritime assure que "différents moyens présents sur zone ont été maintenus sur place jusqu'en fin d'après-midi" pour vérifier qu'aucun autre naufragé ne se trouvait encore à la dérive. "On sait qu'il y a des photos et vidéos prises par les sauveteurs. On nous dit : "On n'a pas pu le récupérer, il est au fond de la mer" ; ou bien on nous montre ces photos et vidéos", se désespère l'oncle. Pour les proches, cette attente est éprouvante : "La police et la gendarmerie m'ont dit qu'ils enquêtaient sur l'affaire, mais ça fait plus d'une semaine, et depuis ils ne disent rien". "Où est Eskiél ? C'est ma question..." Aujourd'hui, seuls quelques proches d'Eskiél sont au courant de sa disparition et des démarches entreprises pour retrouver sa trace. "Ses frères et sœurs qui habitent en dehors de la capitale, Addis-Abeba, n'ont pas encore été avertis. Sa mère, qui a des problèmes cardiaques, non plus". En 2021, Eskiél a quitté sa famille en Éthiopie avec un visa Schengen afin de suivre des études aux Pays-Bas. Sur place, il a obtenu un master, puis a souhaité poursuivre sa vie là-bas et prolonger ses études en s'inscrivant à un deuxième master. Mais l'université a refusé cette nouvelle inscription. "On lui a fait comprendre qu'on ne lui avait laissé qu'une seule chance". Suite à ce refus, Eskiél s'est alors rendu au Danemark, "mais ça n'a pas marché non plus, là-bas". Eskiél a donc fait le choix de tenter de rejoindre le Royaume-Uni. Pour poursuivre ses études, mais aussi parce qu'il parlait anglais, et que son ami "lui manquait terriblement" selon sa cousine. Désormais, pour qu'Eskiél ne soit pas oublié par les autorités, "il faut que son prénom et nom circulent". "Il n'y a que comme ça que les choses pourront peut-être bouger". Selon le Groupe décès qui comptabilise les morts à la frontière franco-britannique, 22 exilés ont péri, en mer et sur terre, depuis le début de l'année 2023.

MÉDITERRANÉE

Malgré les températures glaciales de ces derniers jours, les tentatives de traversée de la Manche ne faiblissent pas. Entre vendredi 1er et samedi 2 décembre, 218 migrants ont été secourus par les autorités françaises. Et au même moment, plus de 600 autres ont débarqué au Royaume-Uni.

Samedi 2 décembre 2023 en fin de journée, le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage a **récupéré 28 naufragés** en difficulté au large de Neufchâtel-Hardelot. Ils ont ensuite été déposés quelques heures plus tard, dans la nuit de samedi à dimanche, au port de Boulogne-sur-Mer. Plus tôt le même jour, dans la matinée, **58 personnes ont été récupérées** au large de Dunkerque et déposées au port de Calais. Au même moment, un autre navire a secouru une embarcation de **31 migrants**. Tous ont été déposés sur le quai du port de Boulogne-sur-Mer. **8 autres exilés ont été secourus**, eux, au large d'Étapes. La veille, dans la nuit de vendredi à samedi, deux embarcations ont été **secourues**, chargées de **65 et 28 personnes**. Certains migrants "ont refusé l'assistance proposée". "Compte tenu des risques encourus par les migrants en cas d'actions contraignantes pour les obliger à embarquer sur les moyens de sauvetage de l'État (chute à la mer, choc thermique, trauma divers), il a été décidé de les laisser poursuivre leur route". Le nombre total de migrants ayant refusé l'aide des secours ce week-end n'a pas été précisé. Régulièrement, certains passagers refusent l'aide des secours français, pour poursuivre leur route jusqu'en Angleterre, malgré les risques encourus. De nombreux autres exilés rejoignent le Royaume-Uni. Samedi, **519 personnes réparties dans 11 canots ont débarqué côté britannique**. La veille, **93 migrants** et deux embarcations **ont rejoint le littoral anglais**, d'après le Home Office. Le 30 novembre encore, **224 exilés avaient fait de même**. Depuis quelques années, Paris et Londres multiplient les mesures pour dissuader les exilés de prendre la mer, sans grand succès. Le ministre de l'Intérieur, pourrait se rendre au Rwanda cette semaine pour finaliser

un accord avec Kigali. Un partenariat actualisé pourrait être annoncé dès mardi, rendu possible par la création d'une législation d'urgence afin d'éviter qu'il ne soit à nouveau bloqué devant les tribunaux. "Les ministres s'empressent de relancer cette politique avant le printemps", période à laquelle ils souhaitent que les premiers vols vers le Rwanda décollent.

UNION EUROPÉENNE

LE CHEF DES DROITS DE L'HOMME DEMANDE A L'UE DE RESTER FIDELE A SES VALEURS EN TRAITANT MIEUX LES MIGRANTS

« Les droits de l'homme traversent une passe difficile, y compris ici, en Europe », a souligné le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, dans un discours, mercredi 9 novembre 2023 devant le **Parlement européen**, où il a insisté sur un meilleur traitement de migrants et **dénoncé la montée des discours de haine**.

A l'approche du 75^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il a évoqué devant les parlementaires de l'Union européenne (UE) la situation « *profondément conflictuelle* » de milliers de migrants et de réfugiés en Europe. Il a fait part de sa douleur « **de voir des discussions souvent truffées de discours populistes et haineux à l'encontre de personnes qui n'ont rien fait d'autre que chercher à se mettre à l'abri de la détresse ou des crises, ou partent en quête d'une vie meilleure** ».

Il a relevé des propos déshumanisants dans les paroles des politiques, des médias télévisés et des médias en ligne dans l'espace européen. Les dirigeants de l'UE, espace fondé sur les valeurs de dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'État de droit et de respect des droits de l'homme, « *doivent se rappeler qu'un espace civique vaste et dynamique est crucial pour la cohésion sociale, la justice et la paix* ».

Critique de l'externalisation des procédures d'asile

L'UE doit selon lui jouer un rôle d'exemple pour redynamiser le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Rappelant le contexte dans lequel a été rédigé le document « *le plus traduit au monde* » - une Europe ravagée par la Seconde Guerre mondiale et des réfugiés par millions - il a critiqué la « **tendance inquiétante de l'externalisation des procédures d'asile** » en Europe. L'envoi de migrants et de réfugiés vers des pays tiers alimente encore davantage les divisions et les inquiétudes en matière de droits de l'homme, alors que la mobilité humaine est « *vieille comme le monde* », a-t-il formulé.

Face aux crises planétaires qui s'empilent, M. Türk a appelé à « revenir aux fondamentaux de la coopération internationale, du dialogue et de la solidarité » en **mettant fin aux « refoulements illégaux et aux expulsions collectives »**, ainsi qu'en garantissant une reddition de comptes en cas de violations des droits humains aux frontières. Il a aussi jugé qu'il était « *plus que temps d'identifier des voies de migration plus sûres et plus régulières* ».

Des espoirs dans un prochain pacte européen sur la migration

Pour cela, il a placé des espoirs dans le projet de pacte européen sur la migration et l'asile, qui offrirait « *une chance de sortir de l'impasse politique* ». À cette fin, il a insisté pour que les négociations actuelles sur cet accord soient fermement étayées par le respect des droits de l'homme et de la justice pour tous.

Il a aussi évoqué « **le spectre du racisme et de la discrimination structurelle imprégnant toujours de nombreuses sociétés, y compris l'Europe** », en citant un rapport de l'UE

faisant état de discrimination raciale, de harcèlement et de violence croissants à l'encontre des personnes d'ascendance africaine. « *Les deux tiers des personnes interrogées ont été victimes d'une forme de discrimination raciale dans plus d'un domaine de leur vie. Ce manque de progrès est préoccupant* », a commenté le Haut-Commissaire.

https://news.un.org/fr/story/2023/11/1141107?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=942f92896c-EMAIL_CAMPAIGN_2023_11_30_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-942f92896c-%5BLIST_EMAIL_ID%5D

ALLIANCE MONDIALE CONTRE LE TRAFIC DE MIGRANTS

La présidente de la Commission européenne, a appelé mardi 28 novembre 2023 les institutions et agences européennes, les organisations internationales, les gouvernements et les plateformes Internet à créer une alliance mondiale contre le trafic de migrants, un « *défi commun* » qui transcende les frontières. « *Grâce à un partenariat mondial, nous pouvons ouvrir une nouvelle ère de coopération et donner une meilleure chance à des millions de personnes* », a-t-elle déclaré dans son discours d'ouverture d'une conférence internationale sur la lutte contre le trafic de migrants à Bruxelles. Plus de 450 personnes, dont des représentants des États membres, des principaux pays partenaires et des organisations internationales, ont participé à cette conférence.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info>

BULGARIE

À l'approche de l'hiver, les exilés sont de plus en plus exposés aux intempéries. Et le froid est déjà à l'origine de drame en Europe. Lundi 27 novembre 2023, un migrant égyptien a été retrouvé mort à Sofia, en Bulgarie. L'homme vivait dans les rues de la capitale bulgare avec neuf autres exilés, eux aussi originaires d'Égypte. Deux d'entre eux ont été transportés à l'hôpital, et les autres dans un centre pour migrants. En ce moment, les températures avoisinent les 0 degrés la nuit en Bulgarie, et peuvent même être négatives. Le pays est soumis à des vents violents et des fortes chutes de neige après le passage de la tempête Bettina, qui a provoqué d'importantes perturbations. Plusieurs communes se sont déclarées en état d'urgence : elles ne sont plus alimentées en eau et en électricité, et une cinquantaine d'écoles sont toujours fermées. La capitale n'est pas épargnée par ces conditions climatiques extrêmes. À Sofia, des centaines de signalements de branches et d'arbres tombés ou cassés ont été traités lundi 27 par les équipes de la municipalité. Mardi 28, la ville était encore en vigilance jaune pour temps potentiellement dangereux. Depuis l'an dernier, la Bulgarie, membre de l'Union européenne (UE), voit arriver de plus en plus de migrants, qui passent par la Bulgarie pour ensuite tenter de rejoindre l'ouest du Vieux continent. Et ce malgré la présence d'une clôture de barbelés de 2 343 km le long de la frontière avec la Turquie. En 2022, la police bulgare a annoncé avoir empêché 164 000 tentatives de passages, contre 55 000 un an plus tôt. Avec le recours parfois à des méthodes brutales, selon des témoignages recueillis par plusieurs médias et des ONG ou encore des rapports de Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières. Lorsqu'ils sont arrêtés par la police sur le territoire bulgare, **les migrants sont quasi-systématiquement violentés**. La Bulgarie est candidate à l'intégration dans l'espace Schengen. Mais les Pays-Bas et l'Autriche s'y opposent... en raison de l'afflux de migrants à sa frontière.

LUTTE CONTRE LES PASSEURS

La Commission européenne veut intensifier sa lutte contre les passeurs de migrants. Lors d'une conférence internationale organisée à Bruxelles, en Belgique, mardi 28 novembre 2023, la commissaire européenne aux Affaires intérieures a déclaré vouloir lancer "*une alliance globale pour combattre le trafic de migrants*". "*Au début du mois, une petite fille est morte à proximité de l'île de Lampedusa après que son bateau s'est retrouvé bloqué dans une mer agitée (...). Cette petite fille s'est retrouvée sur ce bateau à cause de passeurs qui connaissent parfaitement les risques, et pourtant, ils l'ont fait pour l'argent*", a déclaré la commissaire européenne lors d'un discours. La conférence a réuni

des dizaines de ministres de l'Intérieur européens comme africains, ainsi que des représentants d'Europol, Eurojust ou encore Frontex, l'agence de contrôle des frontières extérieures de l'UE. Côté français, c'est la secrétaire d'État à la citoyenneté qui a fait le déplacement. Cette rencontre était le souhait de la présidente de la Commission européenne, qui l'avait évoquée deux mois plus tôt lors de son discours annuel sur l'état de l'Union. Elle intervient après la crise de Lampedusa - qui avait déjà provoqué la venue de la présidente sur la petite île italienne le 17 septembre - et au lendemain de l'abrogation d'une loi criminalisant le trafic de migrants au Niger, plaque tournante de l'immigration vers l'Europe. Cette réunion avait notamment pour objet de **proposer une nouvelle législation européenne dans la lutte contre le trafic de migrants**, l'actuelle datant de 2002 et n'étant plus adaptée aux techniques des trafiquants, selon l'exécutif européen. La commission européenne cite notamment *"l'utilisation d'outils numériques à tous les stades du processus, avec la publicité en ligne pour les services de contrebande, les itinéraires et les prix, ainsi que la falsification de documents ; l'utilisation de crypto-monnaies, d'argent numérique ou d'autres formes de paiement non officielles"*. *"Le fonctionnement de ces passeurs est en constante évolution (...) Nous avons donc besoin d'une nouvelle législation et d'une nouvelle structure de gouvernance. Nous avons besoin d'un renforcement des services répressifs, de poursuites et d'un rôle plus important pour nos agences - Europol, Eurojust et Frontex"*. La nouvelle directive européenne prévoit **d'alourdir les sanctions pénales concernant le délit d'aide à l'entrée, au transit, et au séjour irréguliers** (fixé par la directive 2002/90/CE), le plus souvent utilisé dans les tribunaux pour condamner les passeurs. *"L'incitation publique à entrer dans l'UE sans autorisation deviendra également une infraction pénale, notamment via l'usage d'outils numériques et de médias sociaux"*. Les peines pour les trafiquants pourront atteindre **15 ans de prison ferme** : *"L'infraction principale de facilitation [à l'entrée] serait punie d'une peine maximale d'emprisonnement d'au moins trois ans, tandis que les infractions aggravées (en bande organisée ou avec violences, par exemple) seraient passibles d'au moins 10 ans d'emprisonnement."* Celles ayant causé la mort serait sanctionnable de 15 ans de prison, contre 8 dans la législation actuelle. Enfin, la commissaire européenne souhaite **renforcer le rôle d'Europol**, l'agence européenne de police, et du centre de coordination sur la lutte contre le trafic de migrants. La nouvelle directive doit désormais être soumise au Parlement et au Conseil européen dans les prochains mois.

La conférence de la Commission européenne intervient dans un contexte tendu sur la question de l'immigration. En Italie, en Slovaquie et depuis peu aux Pays-Bas, **l'extrême droite** a remporté les élections législatives, notamment en insistant sur **le supposé laxisme des institutions européennes concernant l'accueil des réfugiés**.

À **six mois des élections européennes**, la Commission espère infléchir la tendance, notamment en concluant son **nouveau Pacte asile et immigration**, en discussion depuis trois ans. Le Parlement et Conseil se sont engagés à l'adopter pour **février 2024**. Le texte doit permettre une meilleure répartition des demandeurs d'asile entre les pays dits *"de première ligne"* (Grèce, Italie, Espagne) et les autres. Il prévoit aussi, en cas d'afflux *"massif"* et *"exceptionnel"* de migrants, un dispositif de **relocalisation obligatoire des nouveaux venus dans d'autres pays**.

Lors de son allocution de mardi à Bruxelles, Ursula von der Leyen, a d'ailleurs rappelé *"que l'assistance humanitaire mandatée par la loi (par exemple dans le cadre d'opérations de recherche et de sauvetage) ne peut et ne doit pas être criminalisée"*, taclant les multiples décrets adoptés par le gouvernement italien pour compliquer le travail des navires humanitaires en mer.

En 2022, l'Europe a dénombré **331 000 entrées irrégulières**, soit une hausse de 66% par rapport à 2021, selon Frontex qui précise que *"plus de 90 % des migrants irréguliers [arrivés dans l'UE] ont été aidés par des passeurs"*. Le trafic de migrants générerait entre 4,7 et 6 milliards d'euros de bénéfice chaque année dans le monde, avec son lot de victimes. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de **28 000 migrants sont morts** ou portés disparus en mer Méditerranée depuis 2014.

CROATIE

Vendredi matin 1^{er} décembre 2023, vers 8 heures, la police croate a arrêté deux exilés qui voulaient franchir la rivière Kupa, faisant frontière avec la Slovénie, au niveau du village de Prilišće, dans la commune de Netretić. Les policiers ont alors vu deux autres citoyens étrangers qui étaient déjà dans l'eau et risquaient de se noyer en raison du fort courant et de la hauteur du niveau de la rivière Kupa. Les policiers ont réussi à ramener un homme à terre par eux-mêmes, tandis que l'autre n'a pas pu être aidé en raison de sa distance par rapport au rivage. « *Afin d'apporter secours, les pompiers de Karlovac ont été appelés sur les lieux et, avec l'aide d'un bateau, ils ont tiré l'homme jusqu'à la rive à 8h50* »

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info>

ESPAGNE

Quatre migrants marocains sont morts mercredi 29 novembre 2023 au large de la ville espagnole de **Cadix** dans le sud de l'Espagne continentale. Les corps ont été découverts près de leur embarcation. Les quatre victimes se seraient "*à priori noyées*", elles naviguaient avec **32 autres migrants**. Le drame s'est déroulé en deux temps. Le bateau semi-rigide est arrivé tout d'abord près de la plage de Camposoto, à Cadix. C'est là **que les passeurs ont forcé la plupart des passagers à se jeter à la mer**. C'est là aussi que les quatre corps ont été retrouvés. Puis l'équipage a ensuite poursuivi sa route vers le canal de Sancti Petri, un peu plus au sud de Cadix. Lors de ce deuxième voyage, les passeurs ont forcé les derniers occupants à sauter à l'eau. Ces derniers ont été secourus. Parmi les survivants, quatre sont arrivés en état d'hypothermie et l'un d'eux a été hospitalisé. "*Selon des sources de la Croix-Rouge, un survivant a déclaré qu'il avait refusé de se jeter à la mer, comme l'avaient fait les autres passagers, mais les pilotes l'ont forcé après l'avoir menacé avec un couteau. Par la suite, les passeurs ont pris la fuite vers la mer.*" La vice-présidente du gouvernement espagnol et ministre du Travail, s'est dite "*horrifiée par cette information*" et a appelé l'Europe à agir. "***Nous ne détournerons pas le regard. Nous avons besoin d'une Europe qui accueille pour que nos mers et nos océans cessent d'être une fosse commune***". Cette route migratoire, du détroit de Gibraltar, est un itinéraire "*historique*", privilégié par "*des citoyens marocains qui peuvent apercevoir [la ville espagnole de] Tarifa depuis l'autre rive*". Mais les exilés empruntent désormais des détours bien plus longs - comme celui qui mène jusqu'à Cadix - pour éviter les contrôles policiers.

L'Espagne constitue l'une des principales portes d'entrée migratoires en Europe, notamment par la Méditerranée occidentale avec des départs d'embarcations depuis le Maroc ou l'Algérie. Pas moins **de 13 044 migrants sont arrivés en Espagne continentale ou dans l'archipel des Baléares entre le 1er janvier et le 15 novembre 2023, soit 11,5% de plus qu'à la même période l'an dernier**, d'après les derniers chiffres du ministère espagnol de l'Intérieur. D'après l'agence européenne Frontex, les Marocains représentent près de la moitié des personnes qui empruntent cette route migratoire, devant les Algériens.

Selon un communiqué de la Garde civile publié samedi 2 décembre 2023, la police a interpellé sept personnes, soupçonnées d'appartenir à un réseau qui acheminait des migrants et de la drogue. Le groupe envoyait des bateaux chargés **d'ecstasy et de méthamphétamines depuis l'Espagne vers l'Algérie**. Une fois de l'autre côté de la Méditerranée, les trafiquants profitaient du **voyage retour pour transporter des migrants algériens** vers les côtes espagnoles, en échange de 2 000 à 4 000 euros par passager. Ces rotations entre le sol espagnol et algérien étaient effectuées à l'aide de "*bateaux-taxis*" : des semi-rigides dotés de moteurs de grande puissance, couramment utilisés pour le trafic de drogue. Équipés de moteur de 150 ou 200 chevaux, ces bateaux pouvaient accueillir une douzaine de personnes et permettaient de faire l'aller / retour entre le nord de l'Algérie et le sud de l'Espagne en seulement cinq heures. Le réseau était parfaitement organisé. Certaines personnes étaient dédiées aux tâches logistiques, fournissant du carburant pour les bateaux et une couverture aux propriétaires des bateaux à leur arrivée en Espagne. En Algérie, des intermédiaires étaient chargés de recruter des citoyens désireux de rejoindre l'Europe et de collecter l'argent avant la traversée de la Méditerranée. L'enquête autour de cette organisation a débuté en janvier 2023. À

cette époque, la police surveille un Algérien, suspecté d'appartenir à un réseau de trafic de drogue et d'êtres humains entre l'Espagne et l'Afrique du nord. Quelques mois plus tard, en mars 2023, l'opération baptisée "*émissaire*" a pris une autre tournure lorsqu'un bateau a échoué sur une plage de la province d'Alicante, en Andalousie. Les enquêteurs décident de surveiller la zone et découvrent des rotations entre l'Espagne et l'Algérie avec des bateaux couramment utilisés dans le trafic de drogue. Le 12 octobre 2023, l'un des "*bateaux taxis*" tombe en panne au large d'Almeria. Alors qu'il tente de regagner la côte, avec à son bord 48 kg de méthamphétamines, le bateau est intercepté par une unité de la Garde civile. Le capitaine est interpellé ainsi que quatre autres personnes. Par la suite, les policiers identifient d'autres membres du réseau et arrêtent deux individus. Tous sont originaires d'Algérie. Au total, 68 kg de méthamphétamines ont été saisis par les enquêteurs lors des perquisitions à Alicante, soit une valeur d'environ trois millions d'euros. Deux bateaux semi-rigides, deux véhicules, près de 9 000 euros en espèce, un pistolet et plusieurs téléphones portables ont également été récupérés par les policiers.

Canaries

Dans **une lettre adressée au Tribunal d'Instruction de Las Palmas**, sur l'île de Grande Canarie, **douze jeunes migrants assurent avoir subi de mauvais traitements** dans le centre d'accueil Acórán, dans lequel ils étaient hébergés après leur débarquement sur l'île. La structure, d'une capacité de 71 places, est située dans le quartier résidentiel de Tafira Baja et gérée par l'ONG Fundación Respuesta Social Siglo XXI. D'après les témoignages, les faits se seraient déroulés début novembre et la semaine dernière, après l'arrivée de nouveaux éducateurs. Jeudi 23 novembre 2023, l'un des mineurs, immobilisé par un éducateur, a **reçu des "coups violents" de la part du directeur**. "*En entendant ses cris, plusieurs de ses camarades ont alors cassé la porte pour entrer dans la pièce*". Le lendemain, les éducateurs ont ordonné au petit groupe de ne pas ébruiter l'affaire, "*en les menaçant*". En réponse, **23 mineurs se sont échappés** du centre, malgré les tentatives du personnel pour les retenir. L'un des jeunes a été blessé dans l'altercation. Ce week-end, onze d'entre eux sont finalement revenus dans la structure. Dans la lettre transmise à la justice espagnole, l'un des mineurs fait également état "*d'attouchements dans le bureau du directeur*" du centre. A la suite de ce courrier, deux agents de la Direction de la Protection des enfants et des familles du gouvernement des Canaries ont été dépêchés dans le centre. Durant cette visite, dimanche 26 novembre 2023, aucune preuve de violation des droits des jeunes migrants n'a été relevée. Plusieurs mineurs hébergés à Acórán seront tout de même transférés dans d'autres structures d'accueil. Ces conclusions ont été envoyées au parquet de Las Palmas, et ajouté au dossier, a annoncé la directrice générale de la protection de l'enfance de l'archipel. En juin 2023, la presse espagnole avait alerté sur les conditions d'accueil des neuf centres au total gérés par la Fundación Respuesta Social Siglo XXI, à Grande Canarie et Lanzarote. Le parquet anti-corruption avait affirmé que 110 mineurs étaient hébergés dans des chambres sans toilettes ni placards.

En novembre 2021 déjà, la justice avait pointé du doigt les déficiences "*des installations du centre, son hygiène, et le mauvais état des chambres*". L'agent envoyé avait remarqué des murs couverts de "*fissures*" et "*de trous*", et "*des portes et fenêtres cassées*". Dans ses conclusions, les autorités avaient assuré que "*le droit fondamental à l'éducation n'était pas garanti*" dans ces centres, et avaient également exposé les plaintes des mineurs concernant "*la quantité et la qualité des repas, les retards dans les soins de santé et le manque de vêtements et de chaussures*". Ces manquements s'ajoutent aux nombreuses accusations qui visent par ailleurs la **Fundación Respuesta Social Siglo XXI, empêtrée dans les affaires**. Depuis des mois, le parquet enquête sur quatre directeurs de trois centres à Grande Canarie et de deux autres à Lanzarote, tous gérés par l'ONG. Des cas présumés d'exploitation sexuelle, d'intimidation, d'agressions et de racisme ont déjà été dénoncés. Une enquête du parquet anti-corruption a aussi collecté des preuves de détournement de fonds publics, d'administration déloyale et de falsification de documents commerciaux. Sur les 12 millions d'euros d'argent public destinés à la gestion des centres pour mineurs et perçus par la fondation, "*une partie a été dépensée dans des soins de beauté, des hôtels de luxe, du Viagra ou des patches pour arrêter de*

fumer, entre autres". L'une des personnes pointée du doigt par le parquet anti-corruption est la directrice du centre pour mineurs Guinguada de Las Palmas entre les mois de décembre 2020 et 2021. À cette époque, elle était également trésorière du parti d'extrême-droite Vox à Las Palmas, ouvertement antimigrants.

Ces derniers mois, de nombreux migrants – dont des mineurs - ont débarqué aux Canaries après une traversée périlleuse dans l'océan Atlantique. Au total, entre le 1er janvier et le 15 novembre, 32 436 exilés ont débarqué dans l'archipel espagnol, d'après le bilan du ministère de l'Intérieur publié le 16 novembre 2023. Soit 118% de plus qu'en 2022. Actuellement, le gouvernement canarien prend en charge 4 460 mineurs. Et les autorités des îles le reconnaissent : *"en raison de la forte augmentation du nombre d'arrivées de mineurs migrants, il n'a pas été possible de superviser correctement l'activité des centres"*. *"Un travail est en cours pour résoudre cette situation"*. En Espagne, ce sont les centres de protection régionaux qui se chargent de l'accueil des migrants mineurs. En 2020, 10 000 jeunes - originaires du Maroc (42,1%), du Mali, d'Algérie, du Sénégal, de Guinée et de la Gambie - étaient pris en charge dans les centres d'accueil de tout le pays. *"Des situations de surpeuplement de certains centres ont pu être observées par des ONG et le Défenseur du peuple - en particulier dans les trois centres des villes autonomes de Ceuta et Melilla"*, écrivait, fin 2021, le Sénat espagnol dans une étude. Ce qui peut expliquer les nombreux cas de disparition : en 2017, *"1 293 mineurs étrangers non accompagnés étaient recensés comme étant 'en fugue' par le procureur général de l'État"*.

Mercredi **29 novembre 2023**, un **navire marchand britannique** a été stoppé à 185 kilomètres de l'île de Grande Canarie : c'est à cet endroit, en plein océan Atlantique, qu'il a **porté secours** à une embarcation pneumatique chargée d'une **cinquantaine de migrants**. L'un d'eux était déjà mort à l'arrivée de l'équipage. Dès que l'alerte a été donnée par le navire, à 11h15, heure locale, les autorités espagnoles ont immédiatement mobilisé une équipe de sauveteurs depuis le port d'Arguineguín à Grande Canarie. Mais l'équipage du bateau britannique, voyant les conditions météo se détériorer fortement, et le bateau de migrants *"prendre l'eau"*, a finalement procédé lui-même au sauvetage, sans attendre les secours espagnols. Tous les exilés en détresse, dont trois femmes enceintes, ont été transférés sur le navire. Le **cadavre de la personne décédée est, lui, resté dans l'embarcation pneumatique, partie à la dérive**. À leur arrivée sur le pont, plusieurs passagers se trouvaient en état d'hypothermie. Une femme a pu être emmenée dans un hôpital de Grande Canarie par un hélicoptère des secours espagnols. Le bateau britannique est finalement arrivé au port d'Arguineguín à 1h du matin. Le même jour, **155 migrants** au total, réparties dans quatre embarcations, ont été **secourus** près de Lanzarote, El Hierro et Tenerife. Parmi eux figuraient quatre mineurs et un bébé.

Lors d'une table ronde sur **les droits des enfants migrants et réfugiés** organisée à Tenerife jeudi 30 novembre 2023, le **Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR)**, l'Unicef et l'ONG Save The Children ont de concert déploré le manque de statistiques fiables sur les enfants migrants débarqués en Espagne, notamment sur les mineurs non accompagnés. Ce qui, pour les participants, a de lourdes conséquences sur leur prise en charge. *"Il n'est pas rare"*, par exemple *"que la police traite les migrants mineurs comme des adultes"*, a fustigé le représentant du HCR. *"Au centre, on a dit que qu'on avait quinze ans. Mais ils [les gérants] n'ont pas écrit ça, ils nous ont considérés comme des adultes*, témoigne un jeune Guinéen de 15 ans arrivé à Tenerife en octobre 2021. *Alors qu'on était des enfants"*. Lui et un ami ont été emmenés, malgré leurs dires, par la police à Las Raíces, une ancienne base militaire située dans les montagnes de Tenerife où environ 2 000 migrants adultes attendent d'être transférés vers le continent espagnol. Dans le cadre d'une enquête menées ces dernières semaines, Amnesty International s'est par ailleurs entretenu avec 29 migrants débarqués aux Canaries. Douze d'entre eux étaient mineurs, mais étaient hébergés dans des centres pour adultes. *"Une jeune fille de 17 ans a passé trois jours avec des hommes et des femmes, sans qu'aucun contrôle des autorités ne soit fait. Elle dormait par terre"*, a déclaré une personne d'Amnesty International, qui s'est rendue à Tenerife et à El Hierro entre le 25 et le 28 octobre 2023.

"Traités comme des adultes", ces jeunes se retrouvent alors "sans protection [de l'État]". Et sont ensuite transférés dans la péninsule ibérique où "ils se retrouvent, seuls, en Espagne".

FINLANDE

Le dernier point de passage entre la Finlande et la Russie a fermé dans la nuit de mercredi 29 à jeudi 30 novembre 2023 et durera jusqu'au 13 décembre, a annoncé le Premier ministre finlandais. *"Le phénomène observé ces dernières semaines à la frontière doit cesser"*, a insisté le Premier ministre. Les autorités finlandaises accusent le régime russe d'orchestrer un afflux de migrants à ses frontières pour déstabiliser l'Europe. *"La Finlande est la cible d'une opération hybride russe. C'est une question de sécurité nationale"*, a souligné le ministre de l'Intérieur. Désormais donc, plus aucun poste n'est ouvert à la frontière entre la Russie et la Finlande.

De plus en plus d'exilés se pressent dans la région pour entrer dans l'Union européenne. Depuis début août, près de 1 000 demandeurs d'asile sans-papiers se sont présentés à la frontière Est séparant les deux pays. Dans le courant de la semaine du 13 novembre, près de 300 migrants, originaires pour la plupart d'Irak, du Yémen, de Somalie et de Syrie, sont entrés en Finlande depuis la Russie après s'être présentés aux postes-frontières à pied ou à vélo, d'après les autorités finlandaises (voir lettre 70). Or, habituellement, ces dernières comptabilisent plutôt une dizaine de demandeurs d'asile, chaque mois, à la frontière russo-finlandaise. Jusqu'ici, un accord tacite entre la Russie et la Finlande stipule en effet qu'un filtrage doit être mis en place afin que seules les personnes munies de papiers en règle puissent se présenter aux postes-frontières. La ministre de l'Intérieur reconnaît que le nombre d'arrivées de ces dernières semaines demeure *"relativement bas"*. Mais insiste : *"Il a augmenté de façon significative sur une courte période"*. Cet afflux de migrants *"est une activité organisée, pas une véritable urgence"*, avertit le Premier ministre mardi 28 novembre 2023. *"La facilité avec laquelle les migrants ont atteint le passage frontalier éloigné de Raja-Jooseppi est la preuve de cela"*.

Un homme qui organise des voyages de la Russie vers la Finlande pour les migrants détaille son activité : *"J'envoie les personnes en voiture à la frontière, en accord avec la police russe. On donne 500 dollars [457 euros, ndlr] aux gardes-frontières par migrant pour qu'ils les laissent aller vers la Finlande, au niveau des points de passage. La police leur donne également des vélos. Avant, il n'y avait pas d'accord de ce type, donc je n'envoyais pas les gens vers la frontière finlandaise. J'ai entendu parler de cet accord à travers un homme qui travaille pour moi à la frontière. Je pense que c'est pour mettre la pression sur l'Europe, à travers les migrants"*. *L'homme affirme que depuis 10 jours, il a envoyé environ 200 personnes à la frontière, "surtout des Syriens, des irakiens, des Tunisiens, des Marocains, des Turcs, des Yéménites et des Libanais"*.

Les relations entre les deux voisins se sont considérablement détériorées depuis février 2022 et l'offensive russe en Ukraine, une attaque qui a conduit la Finlande, inquiète pour sa propre sécurité, à rejoindre l'Otan en avril 2023. Moscou avait alors promis de prendre des *"contre-mesures"* après cette adhésion.

GRECE

Le 28 novembre 2023, la police grecque a arrêté six personnes qui seraient membres d'un important gang de trafiquants d'êtres humains qui extorquait violemment de l'argent aux migrants pour les aider à traverser la frontière vers l'Albanie voisine et à se rendre dans les pays du nord de l'UE. Les six suspects - un Syrien, un Palestinien et quatre Irakiens - ont été arrêtés samedi dans un village situé à moins de dix kilomètres de la frontière albanaise. Sept membres du gang avaient déjà été arrêtés dans la même zone le 28 septembre 2023, en même qu'onze migrants étaient retrouvés détenus dans des cabanes et des avant-postes militaires abandonnés. La police grecque avait expliqué que ces trafiquants demandaient plus de 1000 euros à chacun des migrants pour les aider à traverser la frontière vers l'Albanie. Selon la police, les trafiquants se filmaient en train de torturer les migrants et envoyaient les images aux proches des victimes. Cette fois, aucun migrant n'a été trouvé parmi les trafiquants. La police recherche sept autres membres du gang toujours en liberté.

ITALIE

Après une dangereuse traversée de la Méditerranée, et parfois des mois voire des années difficiles en Libye ou en Tunisie, c'est le début d'une nouvelle vie **pour les migrants débarqués en Italie**. Que se passe-t-il pour ces exilés.

La première étape pour tous les exilés est l'**indentification** qui peut se faire dès l'arrivée sur le quai de débarquement ou dans un centre d'enregistrement, appelé "hotspot". Lors de ce processus, les migrants sont pris en **photo** par la police, renseignent **leurs noms**, leur lieu de **naissance**, et **leurs empreintes digitales** sont relevées. *"Les autorités peuvent aussi poser quelques questions sur le parcours d'exil qui les a menés de la Libye jusqu'en Europe par exemple, et quelles sont les raisons de leur départ"*, explique le chargé des affaires humanitaires à bord du Geo Barents. Toutes ces étapes peuvent être conduites avec **l'aide d'un interprète. C'est un droit**. *"Il ne faut jamais, j'insiste, jamais signer un papier que l'on ne comprend pas. Si on ne sait pas ce qui est écrit, on demande un interprète, comme l'exige la loi"*, appuie l'humanitaire. Attention : si vous avez sur vous une **pièce d'identité** ou une copie de celle-ci (photocopie ou capture d'écran), vous avez le devoir de la montrer aux autorités. *"C'est obligatoire. Si vous l'avez, que vous ne la montrez pas, et que l'agent s'en rend compte plus tard, cela peut être un problème. C'est très important"*. Sachez que dans certains "hotspots", les conditions de vie peuvent être difficiles. Celui de Lampedusa, qui concentre beaucoup d'arrivées, est régulièrement surchargé. Mi-septembre, environ 10 000 personnes se sont entassées dans la structure, après de nombreuses arrivées sur l'île en seulement quelques heures. Si vous **souhaitez une protection internationale**, c'est dans cette structure qu'il faut en faire la demande. Le protocole Dublin vous y oblige : cette loi européenne impose au premier pays d'entrée d'un exilé de traiter sa demande d'asile. L'un des objectifs du règlement est d'éviter qu'une personne ne dépose des demandes d'asile multiples dans plusieurs États adhérant au protocole. Ainsi, débarqué en Italie, retenez que vous ne pourrez **déposer votre demande d'asile que dans ce pays**, sauf cas exceptionnels.

Si vous avez fait une **demande de protection internationale**, vous serez redirigé vers un centre de réception, en bus. Il peut se trouver à plusieurs centaines de kilomètres du lieu de débarquement. Là, vous passerez des consultations médicales, afin d'établir de potentielles vulnérabilités. D'après la fondation italienne Openpolis, un décret publié en 2023 a supprimé *"les services d'assistance psychologique, les cours de langue italienne et les services d'orientation juridique et territoriale des centres de réception"*. Outre l'accueil matériel, *"seuls restent donc actifs les soins de santé, l'assistance sociale et la médiation linguistique et culturelle"*. Vous aurez aussi à remplir un formulaire détaillé dans lequel vous **expliquerez pourquoi vous ne pouvez pas rentrer dans votre pays d'origine**. Un interprète peut vous aider lors de cette étape. Une fois le document rempli, un récépissé est fourni par les autorités. Vous devenez alors officiellement un demandeur d'asile, et vous pouvez rester légalement sur le territoire italien. Vous serez ensuite convoqué pour un entretien avec un agent chargé de l'asile. Cette attente est très aléatoire : *"Certains demandeurs attendent deux ou trois mois, d'autres un an"*. Après cet entretien, les autorités vous feront parvenir leur **accord, ou refus**, quant à votre demande. En attendant un retour de leur part, vous pouvez **travailler, deux mois après le dépôt de votre dossier**. Vous **bénéficiez aussi d'un hébergement** réservé aux demandeurs d'asile, dans un centre dédié ou dans des maisons d'hébergement, gérées par des associations mandatées par l'État. *"Tout le monde peut demander l'asile, c'est un droit. Mais tout le monde ne l'obtiendra pas"*. En cas de refus, vous pouvez faire appel. En 2022, l'Italie a **accordé une protection à un peu moins de la moitié des demandeurs**, qui étaient au nombre de 84 033, d'après le Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR). Les *titulaires d'une protection internationale* sont inclus dans le système d'accueil et d'intégration (SAI). Il s'agit pour la plupart de centres d'accueil (appartements) très répandus, mais ils peuvent également prendre la forme de centres d'accueil collectifs.

Rappel : en Italie, le **statut de réfugié et la protection subsidiaire sont valables cinq ans**. Ils garantissent au bénéficiaire le droit de travailler, de toucher des allocations, d'obtenir des documents de voyage au sein de l'Union européenne et en dehors (pour une durée maximum de trois mois dans ce dernier cas). La protection humanitaire, réservée aux personnes qui nécessitent des soins médicaux lourds par exemple, est valable un an, renouvelable pour la même durée. Dès le printemps 2024, certains **migrants secourus en mer par les garde-côtes italiens** seront transférés immédiatement **en Albanie pour y déposer leur demande d'asile**. C'est ensuite ce pays qui aura la charge des exilés. Ce procédé a été rendu possible par un accord signé le 6 novembre à Rome, entre la Première ministre et son homologue albanais. L'Albanie, État non membre de l'Union européenne, disposera de deux centres pour prendre en charge les demandeurs d'asile arrivés sur les côtes italiennes.

Si un exilé ne demande pas de protection, il peut être envoyé en centres de rétention, en vue d'une expulsion. Mais "*en raison d'un manque de places*" notamment, le passage par le centre de rétention n'est pas systématique. Dans ce cas-là, les migrants concernés reçoivent l'ordre de quitter le pays - par leurs propres moyens - sous sept jours. Les exilés se retrouvent alors souvent sans solution. Chaque année, "des milliers de migrants quittent les 'hotspots' pour se retrouver en dehors du système d'accueil officiel de l'Italie", confirme la directrice de l'International Rescue Committee (IRC) pour l'Italie. D'après une étude publiée par l'ONG en octobre 2023, les migrants installés en Italie peinent à couvrir leurs besoins fondamentaux. Sur les 600 personnes interrogées et arrivées dans le pays au cours des trois derniers mois, presque tous disent souffrir d'un manque d'accès au logement, à des informations fiables sur leur statut juridique et à de la nourriture. Plus de 100 d'entre elles (18%) affirment ne pas avoir d'endroit où dormir. Les migrants sans-papiers en Italie ont tout de même le droit de consulter un médecin ou d'aller à l'hôpital.

Fin septembre, l'Italie s'est dotée d'un centre d'un nouveau genre. Situé à Pozzallo en Sicile, il accueillera uniquement les **exilés provenant de "pays sûrs"**, qui ont donc très peu d'espoir d'obtenir une protection en Italie. L'objectif est d'accélérer le traitement des demandes d'asile et donc les **expulsions de ces migrants**, et désengorger le hotspot de Lampedusa, à 200 km de là. Ce centre disposera de 84 places exactement pour les demandeurs d'asile originaires de "pays sûrs", qui y resteront "un mois" maximum. Deux-cent seize autres places seront à disposition dans le centre, pour les migrants d'autres origines. Rome considère comme "**sûrs**" **la Tunisie, le Nigeria, l'Algérie, le Sénégal, le Maroc, la Côte d'Ivoire ou encore la Gambie**. Les **centres de rétention fermés (CPR)** répartis ailleurs dans le pays continuent, eux, de prendre en charge l'hébergement des exilés sous le coup d'une expulsion "*pour irrégularités dans leur dossier*", ou "*dangerosité avérée*". Dix établissements de ce type, répartis dans toute l'Italie, sont aujourd'hui fonctionnels. La durée maximale de rétention est de 135 jours, avant expulsion.

La Chambre des députés a voté à la majorité pour l'application du décret Cutro 2

Mardi 28 novembre 2023, la Chambre des députés a voté à la majorité le **décret Cutro 2**, qui fixe notamment les **conditions d'hébergement des exilés sur son sol**. Le décret précédent, Cutro 1, du nom de la ville proche d'un terrible naufrage survenu en février 2023, avait été adopté le 5 mai dernier. Ces nouvelles règles interviennent alors que le gouvernement multiplie, depuis plusieurs mois, les mesures **pour contrer les arrivées de migrants** sur son territoire. Le décret Cutro 2 *doit encore être validé par le Sénat*, d'ici le 4 décembre.

- **Accueil des mineurs**

Plusieurs de ses mesures se concentrent sur l'**accueil des mineurs**. Jusqu'ici cette année, plus de 17 000 d'entre eux ont débarqué en Italie, contre 14 000 pour toute l'année 2022. Point le plus critiqué de ce nouveau décret : la possibilité **d'héberger des mineurs non accompagnés de plus de 16 ans dans des centres de réception pour adultes**, pour une durée maximale de 5 mois. Une **mesure à l'encontre de la Convention européenne des droits de l'homme**. Les articles 3, 5 et 13 prévoient en effet que les "*mineurs étrangers non accompagnés ne peuvent être détenus dans un*

établissement pour adultes surpeuplé et dans des conditions hygiéniques et sanitaires critiques, qui exposent les jeunes migrants à des traitements inhumains et dégradants". Cette règle intervient alors même que, le 23 novembre 2023, l'Italie a été **condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme** (CEDH) à indemniser quatre migrants mineurs, hébergés dans le hotspot pour adultes de Tarente, en 2017. Selon la cour, cette situation a justement exposé ces jeunes ghanéens à des risques de *"traitements inhumains ou dégradants"*. En réparation du préjudice causé, chacun recevra 6 500 euros. Cutro 2 prolonge également le délai d'hébergement des mineurs de moins de 16 ans dans les centres dédiés, de 30 à 45 jours. La nouvelle loi autorise par ailleurs les autorités à créer de nouveaux Centres d'accueil extraordinaires (CAS) pour mineurs, dans la limite de 50 places chacun. Les autorités italiennes introduisent aussi, avec le décret, des examens physiques – **tests osseux** par exemple – **pour établir la minorité** des migrants se déclarant mineurs. Le décret donne également la possibilité à un juge d'ordonner l'expulsion d'un migrant dans le cas où il aurait fait une fausse déclaration sur son âge. En France, la fiabilité des tests osseux est mise en cause par de nombreuses ONG et scientifiques. Le plus souvent exécutés grâce à une radiographie de la main et du poignet gauche des jeunes migrants, la maturité osseuse peut en fait varier selon le sexe et l'état nutritionnel de l'enfant.

- **Les centres de réception et d'hébergement**

En cas de flux migratoires intenses, Cutro 2 **rend possible le dépassement des capacités des centres** : de 50% dans les structures pour mineurs et 100% dans ceux des adultes. Ce qui viendrait à rendre légal la situation qui prévaut sur l'île italienne de Lampedusa, régulièrement saturé. D'une capacité de 400 places, il accueille souvent plusieurs milliers de personnes en même temps.

- **Restriction de l'accueil et expulsions**

Avec la nouvelle législation, toute personne reconnue coupable, même avec une peine non définitive, de **blessures corporelles** sur des individus mineurs ou infirmes ne pourra entrer en Italie. Les portes du pays seront également fermées aux exilés qui ont commis des crimes *"liés à des pratiques de mutilation génitale féminine"* ou qui ont entraîné des *"blessures permanentes au visage"*. Aussi, le délai de recours contre l'expulsion d'un étranger titulaire d'un titre de séjour de longue durée dans l'Union européenne est réduit de 30 à 15 jours.

- **Législation des réfugiés et demandeurs d'asile**

La période de suspension de la demande d'asile est réduite de 12 à 9 mois dans le cas où le demandeur d'asile quitte les centres d'accueil sans justification ou évite la détention dans les hotspots et les centres de rétention pour le rapatriement (CPR). Aussi, une mesure de décret engage le gouvernement *"à vérifier, en compatibilité avec les ressources disponibles dans la législation en vigueur"* la possibilité *"d'orienter les femmes migrantes victimes de violences constatées par les services sociaux et sanitaires locaux, vers des réseaux territoriaux de lutte contre la violence"*, et à créer des sections spécifiques au sein des Centres Sai, réservés aux bénéficiaires d'une protection internationale. Depuis la promulgation de Cutro 1, ce dispositif, accessible auparavant aux demandeurs d'asile, est réservé uniquement aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié. Les services juridiques, sociaux, sanitaires et éducatifs comme des cours d'italien pour les adultes ou d'intégration scolaire pour les mineurs, y ont par ailleurs été abrogés en mai 2023.

"Zéro respect des droits de l'homme"

Dès sa validation, le décret a suscité de vives critiques de la part de l'opposition italienne. Un député du Parti démocrate, a dénoncé des *"règles qui piétinent la Constitution"*. *"La réalité, c'est que vous ne savez pas comment gérer ce que vous appelez depuis de nombreuses années déjà 'une urgence', a-t-il déclaré à la Chambre, s'adressant au gouvernement. Alors que c'est un phénomène qui appartient à notre époque, qui nécessite un regard en accord avec nos principes de civilisation"*. Pour un conseiller régional de Lombardie et responsable de l'immigration au sein du même parti *"le décret est à la fois terrible et fragile. D'un côté il procède à la criminalisation de la solidarité, et de l'autre*

il réduit drastiquement la qualité du système d'accueil". Pour le conseiller régional, "le gouvernement cherche à profiter de la peur que peut susciter une immigration non gérée [...] Et le résultat est terrible : zéro respect des droits de l'homme, et augmentation des arrivées irrégulières".

Depuis le 1er janvier 2023, plus de 152 000 personnes ont débarqué en Italie, contre un peu plus de 94 000 pour toute l'année 2022.

Lampedusa

Une femme de 24 ans est morte au large de l'île italienne, alors que les autorités italiennes procédaient au sauvetage de son embarcation. Originaire d'Érythrée, la passagère avait pris la mer avec son mari mercredi 29 novembre à 1h du matin, depuis Sabratha, en Libye. Les 107 passagers avaient payé entre 2 000 et 4 000 dollars chacun pour la traversée. Tous - des Érythréens, Soudanais, Syriens, Égyptiens et Éthiopiens - ont été secourus par la Guardia Finanza. Ils ont ensuite été emmenés dans le hotspot d'Imbriacola. Une enquête a été immédiatement ouverte sur les causes du décès de la femme et le bateau a été saisi et transféré dans un entrepôt spécial, dès le débarquement.

MALTE

Le procureur général de Malte a choisi mercredi 29 novembre 2023 d'inculper **trois jeunes migrants** - englués dans une tourmente judiciaire depuis mars 2019 - **pour terrorisme**. Originaires de Côte d'Ivoire et de Guinée, les trois hommes, sont accusés d'avoir détourné le pétrolier El Hiblu qui les avait secourus en mer en mars 2019 après leur fuite de Libye. Ils risquent désormais la prison à vie. Une date de procès se fait toujours attendre. L'un est actuellement porté disparu depuis l'été. S'il est arrêté, il sera ramené à Malte pour y être jugé aux côtés des deux autres. Cette annonce de la justice relance une affaire qui était restée en sommeil pendant plus d'un an. Bien que l'acte d'accusation n'ait pas été rendu public, il semblerait que les procureurs aient choisi de porter neuf accusations distinctes contre ces exilés dont une les accusant d'actes de terrorisme.

"C'est terrible et honteux", a réagi un membre du collectif "Libérez El Hiblu 3" (surnom donné à ces trois jeunes). "Ces accusations de terrorisme sont ridicules. Les autorités maltaises doivent mettre un terme à ce procès indigne et abandonner définitivement toutes les charges retenues contre eux". Les avocats des jeunes demandent depuis le début de cette histoire de classer l'affaire, affirmant qu'aucun crime n'avait été commis sur le sol maltais. La défense estime même que l'accusation de "terrorisme" est incompréhensible. "Une telle interprétation transforme la loi en arme contre les demandeurs d'asile", a déclaré un des avocats. Dans un communiqué publié jeudi matin 30 novembre 2023, les signataires de la campagne "Libérez El Hiblu 3" ne décolèrent pas. "Nous sommes ébahis que le procureur général ait ignoré les témoignages entendus lors de la compilation des preuves au cours des quatre dernières années et demie, qui démontrent l'innocence incontestable des 3 d'El Hiblu".

Pourquoi un tel clivage ? Les faits remontent à plus de 4 ans. Le 28 mars 2019, un pétrolier, le El Hiblu, secourt 108 migrants, – dont 19 femmes et 12 enfants – qui dérivent en mer Méditerranée. Ordre est donné de les ramener en Libye. Selon l'accusation, les trois jeunes inculpés, parlant un peu l'anglais, auraient alors obligé le capitaine du bateau à faire demi-tour pour rejoindre Malte. C'est là que les versions divergent. Les trois garçons, qui ont alors 15, 16 et 19 ans, affirment au contraire s'être posés comme intermédiaires entre l'équipage et le reste du groupe d'exilés, essentiellement francophones, paniqués à l'idée d'être ramenés dans l'enfer libyen. L'ONG Amnesty International, qui a pris fait et cause pour les trois migrants, affirme même que le capitaine du pétrolier "comptait" sur les trois jeunes pour traduire les informations aux autres survivants et maintenir le calme. *"La panique s'était installée. Des gens menaçaient de se jeter à l'eau – ils étaient prêts à mourir plutôt que retourner en Libye et y subir d'autres horribles violations", rappelle l'ONG.* Finalement, le navire fait demi-tour et rejoint Malte.

Les militaires de la petite île européenne, informés de l'arrivée imminente du pétrolier qui aurait dû se rendre en Libye, montent à bord. Ils estiment à ce moment-là que les trois adolescents

ont pris le contrôle du bateau. Ils les arrêtent pour détournement, terrorisme et prise du navire par la force. Les trois accusés ont été emprisonnés pendant près de huit mois avant d'être libérés sous caution en novembre 2019. Depuis, deux clans s'affrontent. Malgré les appels à la clémence des ONG et de la société civile dans cette affaire, Malte se montre intransigeante. Depuis des années, l'île s'illustre sur la scène européenne par sa **position anti-migrante**. Notamment en mer Méditerranée. On ne compte plus les "**appels**" restés sans réponses des navires humanitaires aux autorités maltaises. Depuis des années, Malte reste **fermée aux débarquements** des migrants secourus en mer Méditerranée. Jamais ou presque, elle n'a autorisé les ONG à entrer dans ses ports. Jamais ou presque non plus, **elle n'est venue prêter main forte aux embarcations en détresse** dans ses eaux territoriales.

EUROPE

ROYAUME-UNI

Un **passer a été condamné** jeudi 30 novembre 2023 à **sept ans de prison** à Londres pour son rôle dans la mort de 39 migrants vietnamiens retrouvés dans un camion frigorifique en Angleterre le 23 octobre 2019. Ce patron routier de 26 ans, a été reconnu coupable d'aide à l'immigration illégale en lien avec trois trajets entre l'Europe et le Royaume-Uni en octobre 2019. La justice a conclu qu'il avait des "*relations étroites*" avec les trafiquants supervisant le voyage fatal. L'homme avait été impliqué dans trois opérations de contrebande les 11, 14 et 18 octobre, mais il n'y avait aucune preuve de son implication directe pour le drame du 23 octobre, a indiqué la police. Il a contesté les faits, affirmant qu'il pensait participer à un trafic illégal d'alcool au Royaume-Uni. Le procès, qui a duré deux semaines, a révélé qu'il était un associé de l'un des organisateurs du trafic, qu'il connaissait depuis son adolescence. Ce dernier a été condamné à 20 ans de prison. Il s'agit de la 11^{ème} condamnation au Royaume-Uni dans cette affaire. La peine la plus lourde s'est élevée à 27 ans de prison. Elle concerne un ressortissant roumain de 43 ans.

En **France** aussi, le volet judiciaire de cette affaire a mené à des peines de prison. Les 19 prévenus de nationalité vietnamienne, française, chinoise, algérienne et marocaine, ont été jugés le mois dernier à Paris. Ils ont été condamnés à des peines allant du sursis à 10 ans de prison ferme, par le tribunal correctionnel. Le tribunal a estimé que l'homicide involontaire était bien caractérisé au vu du nombre de personnes chargées dans la remorque du camion frigorifique. "*Vous avez créé les conditions qui ont conduit au décès de ces personnes. Si elles avaient été moins nombreuses, elles auraient peut-être pu survivre*", avait notamment déclaré la présidente de la cour

Les ramifications dans cette affaire ont donné lieu à une procédure judiciaire en **Belgique** aussi. Un Vietnamien, accusé d'avoir été le chef de la cellule belge du réseau a été condamné début 2022 en Belgique à 15 ans de prison par le tribunal correctionnel de Bruges. Lors du procès, le parquet s'était dit "*convaincu*" de son rôle de "*leader de la cellule belge*", ce dont l'accusé s'était vivement défendu, affirmant être lui-même "*une victime*" de l'organisation. Pour l'accusation, il supervisait le séjour des migrants en transit à Bruxelles, et leur donnait par exemple "*les instructions sur quand allumer ou éteindre leur GSM*". Un autre Vietnamien, âgé de 46 ans, a, quant lui, écopé de deux peines de sept et 10 ans de prison. Il était considéré comme le lieutenant du leader dans cette affaire.

Au **Vietnam** aussi, quatre hommes ont été condamnés en septembre 2020 à des peines de prison allant de deux ans et demi à sept ans et demi, et trois autres à des peines avec sursis.

Les 39 migrants vietnamiens - dont les plus jeunes étaient deux garçons de 15 ans - étaient morts d'asphyxie et d'hyperthermie dans l'espace confiné du conteneur, pendant qu'ils étaient transportés vers ce qu'ils espéraient être une nouvelle vie au Royaume-Uni. L'effroyable découverte avait mis en évidence le fonctionnement des filières d'immigration clandestine qui prospèrent sur l'espoir de candidats à l'exil prêts à prendre tous les risques et à déboursier des sommes considérables.

Après la décision de la Cour suprême, le ministre de l'intérieur avait assuré qu'un « **traité juridiquement contraignant** », **serait signé avec Kigali** pour apporter des garanties sur le sort des migrants expulsés du Royaume-Uni. « *Il est clair que le Rwanda est un pays sûr, et nous travaillons à un rythme soutenu pour faire avancer ce partenariat afin d'arrêter les bateaux (qui traversent la Manche) et sauver des vies* », a-t-il souligné mardi 5 décembre 2023. « *Nous avons poursuivi ce partenariat avec le Royaume-Uni parce que nous pensons que nous avons un rôle à jouer dans cette crise de l'immigration clandestine* », a assuré Le ministre des affaires étrangères rwandais mardi lors d'une conférence de presse, quand le ministre de l'intérieur britannique a de son côté déclaré avoir « *une immense admiration pour le gouvernement rwandais, qui a reçu de nombreuses critiques* ». Ce nouveau traité « *répondra aux préoccupations de la Cour suprême en garantissant notamment que le Rwanda n'expulsera pas vers un autre pays les personnes transférées dans le cadre du partenariat* », a affirmé un communiqué du ministère de l'Intérieur britannique, en réponse à l'une des principales inquiétudes des magistrats. Le traité n'est que la première étape de ce contournement du rejet initial de ce projet. Le ministre de l'intérieur britannique devrait présenter **une loi d'urgence** cette semaine au Parlement : le **Rwanda** serait alors **qualifié de pays sûr** par le législateur. Plusieurs sources gouvernementales indiquent que le Premier ministre, n'a pas encore tranché sur un retrait ou non de la Convention européenne des droits humains. Ce partenariat migratoire est un pilier de la politique du gouvernement britannique, qui y voit un dissuasif majeur – l'exécutif a promis de faire baisser l'immigration, avant les prochaines législatives en 2024. Le pouvoir britannique s'attaque une nouvelle fois à l'immigration au Royaume-Uni, mais cette fois légale. Largement distancé dans les sondages par l'opposition travailliste à l'approche des élections législatives de l'année prochaine, le gouvernement s'efforce d'afficher une ligne ferme pour faire baisser l'immigration, qu'elle soit légale ou clandestine. Le tout avec en toile de fond la promesse de "reprenre le contrôle" des frontières grâce au Brexit.

Devant le Parlement lundi 4 décembre 2023, le ministre de l'Intérieur a promis "*la réduction la plus importante*" jamais effectuée en termes d'immigration nette. L'exécutif prévoit que "*300 000 personnes de moins pourront venir au Royaume-Uni dans les années à venir par rapport à l'année dernière*". Face aux députés, le ministre de l'Intérieur a annoncé plusieurs mesures pour tenter de réduire le flux. Et notamment, le **relèvement du salaire minimum requis** pour obtenir un visa de travail : désormais les étrangers devront gagner 38 700 livres (45 160 euros) - une somme correspondant au salaire médian au Royaume-Uni pour un emploi à temps plein - contre 26 200 livres (30 520 euros) actuellement, soit une augmentation de 47%. Seuls **les salariés du secteur de la santé** - secteur qui a recours à la main d'œuvre étrangère - **ne sont pas concernés par ce seuil**. Mais, **ils ne pourront plus faire venir leurs familles** au Royaume-Uni, comme c'était le cas avant. Cette annonce a provoqué les craintes de la part d'organisations du secteur. NHS providers, organisme qui représente les groupements hospitaliers en Angleterre, a jugé "*profondément préoccupants*" ces changements qui risquent de dissuader des salariés du domaine médical d'essayer de venir au Royaume-Uni. L'association Care England a souligné que l'immigration a "*sauvé le secteur*" de la santé au Royaume-Uni. Le ministre a annoncé une **réforme de la liste des métiers en tension** (en manque de main d'œuvre) et la mise en place d'un nouveau dispositif pour s'assurer que les immigrés faisant **venir des membres de leur famille** soient en mesure de **subvenir à leurs besoins**. Ces nouvelles mesures, qui doivent entrer en vigueur au printemps 2024, s'ajoutent à un resserrement des règles visant les étudiants annoncées en mai dernier : à partir de janvier 2024, ces derniers **ne pourront plus**, sauf rares exceptions, **faire venir leurs proches** au Royaume-Uni. En outre, les étrangers verront une **augmentation de 66% du montant qu'ils devront payer pour avoir accès au système public de santé**, le NHS. Il devrait passer à 1 035 livres (1 200 euros), contre 624 livres actuellement, ce qui doit permettre d'enregistrer "*en moyenne 1,3 milliard de livres pour les services de santé de ce pays*".

À la Chambre des Communes, une députée travailliste a vu dans ces annonces "**une reconnaissance d'années d'échec total de la part de ce gouvernement conservateur**". Depuis son arrivée au pouvoir l'an dernier, le Premier ministre a fait de la lutte contre l'immigration sa priorité et a multiplié les annonces en ce sens. En outre, le responsable politique a durci [sa législation sur le](#)

[droit d'asile](#) et a renforcé sa coopération avec d'autres pays, dont la France, pour lutter contre les traversées de la Manche. Si les chiffres des arrivées au Royaume-Uni ont baissé par rapport à l'an dernier, ils restent importants : depuis janvier, près de 30 000 migrants ont atteint les côtes britanniques - contre 45 000 en 2022. Par ailleurs, selon les statistiques officielles publiées fin novembre, **l'immigration nette** (différence entre les arrivées de ressortissants étrangers et les départs) s'est élevée à **745 000 personnes** en 2022, soit bien plus que l'estimation initiale de 606 000 personnes.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231205-le-rwanda-et-le-royaume-uni-signent-un-nouveau-trait%C3%A9-controvers%C3%A9-sur-l-immigration>

INTERNATIONAL

UN ANCIEN REFUGIE DISTINGUE POUR SON ACTION EN FAVEUR DE L'EDUCATION DES ENFANTS DERACINES

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, vient d'annoncer qu'Abdullahi Mire – un ancien réfugié et journaliste qui milite pour le droit à l'éducation et qui a notamment mis 100 000 livres à la disposition des enfants réfugiés au Kenya – est le lauréat mondial de l'édition 2023 de **la distinction Nansen du HCR pour les réfugiés**. « *Abdullahi Mire est la preuve vivante que des solutions innovantes peuvent naître au sein même des communautés déplacées* », a déclaré Filippo Grandi, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. « *Il a fait preuve de beaucoup d'ingéniosité et de ténacité pour améliorer la qualité de l'éducation des réfugiés.* » Né en Somalie, Abdullahi Mire a grandi dans les camps de réfugiés de Dadaab au Kenya. Il a ensuite été réinstallé en Norvège, mais son désir profond de venir en aide à sa communauté l'a poussé à retourner dans son premier pays d'accueil. Il a trouvé du travail au Kenya en tant que journaliste et a créé le *Refugee Youth Education Hub* [Link is external](#), une organisation gérée par des réfugiés qui a ouvert trois bibliothèques dans les camps, alimentées par des livres donnés. Ces bibliothèques ont permis à des dizaines de milliers d'enfants et de jeunes déplacés de s'instruire. « *Cette récompense n'est pas pour moi seul* », a affirmé Abdullahi Mire, 36 ans. « *Elle va à tous les bénévoles avec lesquels je travaille... et aux enfants dans les écoles.* »

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiqués-de-presse/un-ancien-refugie-laureat-de-la-distinction-nansen-pour-son-action>

ASIE

TURQUIE

La guerre a de lourdes conséquences pour les Gazaouis vivant en Turquie, l'un des rares pays à accorder des visas touristiques aux Palestiniens. Confrontés à une législation plus stricte, la majorité des Palestiniens en Turquie ont du mal à renouveler leurs permis. « *J'ai quitté Gaza il y a deux mois. Je suis parti pour la Turquie à la recherche d'une vie meilleure. Je pensais soit m'installer dans le pays, soit tenter ma chance en Grèce. Mais maintenant je suis coincé à Istanbul. Je ne peux pas revenir. à Gaza à cause de la guerre et je ne peux pas obtenir de permis de séjour en Turquie* », déclare gazaoui. Depuis son arrivée en septembre, il a déjà tenté de rejoindre les îles grecques de la mer Égée. Lors de ses deux tentatives, les garde-côtes turcs ont intercepté son bateau et l'ont renvoyé en Turquie. Depuis la reprise du conflit à Gaza, la Turquie a durci les conditions d'obtention des permis de séjour. Les autorités ne délivrent plus de permis touristiques aux nouveaux arrivants. Ils

ont également réduit la durée des titres de séjour : ils sont désormais renouvelés pour un maximum de six mois ou un an, contre deux ans auparavant. Ces permis permettent aux Palestiniens de résider en Turquie, mais pas de travailler ni de posséder des biens, ce qui oblige beaucoup d'entre eux à accepter des emplois au noir.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-info>

AFRIQUE

LIBYE

Lancée en octobre 2021, la hotline WhatsApp de l'association Refugees in Libya reçoit quotidiennement des messages de détresse de migrants coincés à Tripoli. La mission de cette hotline qui fonctionne 24h/24h, 7jours/7 est aussi simple que titanique : venir en aide aux migrants en détresse coincés dans la capitale libyenne. *"Concrètement, ce numéro de téléphone [visible sur le compte Facebook de l'association] sert à centraliser les demandes d'exilés qui ont besoin de nourriture, de logements, de médicaments, d'écoute..."*, explique le créateur de l'association. *"La ligne fournit des services vitaux aux habitants de Tripoli et de sa région. Nous recevons plus de 120 appels par jour, et presque 400 le week-end"*.

Une douzaine de personnes se relayent chaque jour pour répondre à ces centaines d'appels au secours émis depuis Tripoli. Impossible d'élargir cette assistance à tous les migrants basés dans le pays. *"Nous sommes une petite équipe"*. Le collectif agit donc à petite échelle, faute de financement notamment. *"Nous fonctionnons grâce aux dons récoltés sur notre page Facebook et sur notre site internet."* *"Mais nous sommes soudés"*. *"Nous sommes répartis un peu partout, en Libye, bien sûr, mais aussi en Italie, en Allemagne, en France, en Suisse et en Suède. Nous gérons la ligne WhatsApp à tour de rôle"*.

Cette hotline d'urgence a vu le jour en octobre 2021, après les événements de Gargaresh, du nom de ce quartier de Tripoli visé par une vague d'arrestations sans précédent touchant plus de 5 000 hommes, femmes et enfants originaires d'Afrique subsaharienne. *"À la base, c'était un moyen de rassembler les victimes dispersées dans différentes parties de la ville"*. Aujourd'hui, la ligne d'assistance gère surtout des demandes de détresse sanitaires et alimentaires. *"Concrètement ? Nous aidons les personnes ayant des besoins immédiats, qui réclament des médicaments, de la nourriture, un abri et qui n'ont personne d'autre vers qui se tourner. Nous accompagnons aussi les malades pendant leur traitement médical"*. L'existence même de cette ligne *"prouve que le soutien fourni aux réfugiés et aux migrants par des organisations humanitaires comme le HCR [Haut-commissariat aux réfugiés], l'OIM [Organisation internationale des migrations] est inadéquat"*. Les institutions internationales - et les ONG telles que MSF - reconnaissent que leur travail en Libye est rendu compliqué par la défaillance d'un État fragile et la multiplication de groupuscules armés. La tâche est donc considérable pour ces bénévoles, contactés directement par les migrants - et qui font circuler de main en main le numéro WhatsApp de la hotline. Chaque jour, il faut pouvoir filtrer les appels et messages écrits, les trier par ordre d'urgence, et les transmettre aux équipes sur le terrain à Tripoli. Parfois, des situations *"complexes"* surgissent - *"c'est le cas lorsqu'il y a des signalements d'enlèvements, de détentions arbitraires, de viols, de personnes disparues"*, les bénévoles travaillent alors de concert, *"en simultané"* pour répondre au plus vite à l'urgence de la situation. Des personnes qui gravitent autour de Refugees in Libya sont aussi sollicitées. *"En plus de notre équipe permanente, nous connaissons des dizaines de personnes à Tripoli qui peuvent ponctuellement nous donner un coup de main"*.

Depuis peu, le *"succès"* de la hotline est tel que son usage en est détourné. Des trafiquants d'êtres humains y ont vu une nouvelle opportunité pécuniaire. Ces derniers utilisent la ligne WhatsApp pour y envoyer des vidéos de passages à tabac de migrants détenus et réclamer des rançons. *"Les trafiquants n'utilisent pas leur téléphone, ils prennent ceux des migrants, et nous*

appellent. *"De cette façon, ils restent intraquables. Ils ont compris que leurs prisonniers n'avaient pas de familles vers qui se tourner pour les aider. C'est comme ça que nous avons reçu les premières vidéos. Ils nous appellent et filment les séances de tortures"*. Depuis cet automne, Refugees in Libya diffuse régulièrement les vidéos récupérées sur la hotline. *"Ces vidéos nous parviennent de manière aléatoire et depuis différents endroits de Libye, pas seulement de Tripoli"*. Elles sont souvent insoutenables. Mais elles permettent de documenter la réalité des faits. La hotline est devenue, au fil du temps, une source d'informations pour les journalistes. *"Grâce à cette ligne WhatsApp, des médias nous contactent. Nous pouvons témoigner"* des exactions menées dans le pays et ainsi, toucher le monde entier. Ces images pourraient un jour servir de preuves pour une éventuelle condamnation des bourreaux. En Libye, les exactions envers les exilés sont monnaie courante. Il n'est pas rare que des groupes armés ou des fonctionnaires de centres de détention officiels se livrent à des actes de torture ou revendent eux-mêmes des migrants à d'autres trafiquants.

Même en liberté, les exilés d'Afrique subsaharienne risquent leur vie en sortant dehors, au grand jour. Dans ce pays en proie au chaos depuis la chute de Mouammar Kadhafi en 2011, les groupes armés n'hésitent pas à kidnapper des migrants en pleine rue, ou dans leur appartement. **Malgré les preuves** de plus en plus nombreuses des cas de maltraitance envers des migrants en Libye, **l'Union européenne n'a pas cessé son aide financière au pays**. Depuis 2017, l'Italie, avec le soutien de Bruxelles, forme les garde-côtes libyens et leur fournit des équipements, afin d'intercepter en Méditerranée un maximum de migrants désireux de rejoindre le Vieux continent. Au total, en quatre ans, **32,6 millions d'euros ont été alloués** à Tripoli, d'après l'ONG Oxfam.

NIGER

Lundi 27 novembre 2023, Niamey a **abrogé la loi criminalisant le trafic de migrants** dans le pays. Le décret a été signé par le chef de la junte. Adoptée le 26 mai 2015, la mesure **interdisait le "trafic illicite de migrants"**, soit le fait *"d'assurer, afin d'en tirer directement ou indirectement un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale - au Niger - d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent"*. Les personnes soupçonnées de participer à ce trafic étaient passibles de peine d'emprisonnement allant de cinq à dix ans, et d'amendes de un à cinq millions de francs CFA. Il y a huit ans, la loi 2015-36 avait mis un terme à une organisation bien structurée : les migrants, originaires pour la plupart d'Afrique de l'Ouest, pénétraient au Niger via ses frontières sud pour rallier Agadez, dans le centre du pays. *"Jadis, la gare centrale, d'où partaient les convois pour rejoindre Dirkou et la Libye, était [...] le cœur battant de la cité. Chaque lundi, plusieurs dizaines de véhicules, parfois près de deux cents, s'ébranlaient vers le désert, transportant bétail et passagers. Escortés par l'armée jusqu'à la frontière libyenne, les convois étaient synonymes, pour ceux qui s'y glissaient, de grandes espérances, et, pour les habitants d'Agadez, de bouffée d'oxygène"*.

La loi de 2015 avait stoppé net ces activités. Les migrants, privés de routes officielles, ont été poussés à prendre d'autres chemins d'exil, plus confidentiels, et plus dangereux. Une situation amenée à évoluer donc, avec l'abrogation de la mesure. Lundi 27 novembre 2023, le président du Conseil régional d'Agadez, a salué *"l'initiative"*, selon lui *"très bénéfique pour [la] région"*. *"L'abrogation de cette loi aujourd'hui est comme un ouf de soulagement"*. *"Dans ce territoire du Nord qui est, du fait de sa position géographique, incontournable pour le passage des migrants vers le Maghreb [...] les activités liées à la migration contribuent fortement à l'économie de la région"*. *"Cette nouvelle devrait créer l'émotion à Bruxelles, où l'appui au régime socialiste nigérien renversé le 26 juillet reposait surtout sur la volonté affichée par les autorités de lutter contre les flux de migrants cherchant à rejoindre l'Europe à partir de la Libye"*.

La loi 2015-36 s'est en effet construite en collaboration avec l'Union européenne, qui consacre cette année-là sa politique d'externalisation des frontières. Celle-ci sera financée en partie par un fonds spécifique de la Commission européenne, nommé "fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique", créé en novembre 2015 au sommet de la Valette, à Malte. À l'époque, le président du Niger s'engage alors fermement en faveur de cette coopération. La loi criminalisant le

trafic de migrants en était l'un de ses outils principaux. Depuis plusieurs années, le Niger est une étape clé pour les migrants subsahariens. Ses frontières de plus de 5 500 km partagées avec six États voisins placent le pays au centre de la plupart des routes migratoires de la région, à destination de l'Europe. Le pays accueille aussi les exilés ayant fui la Libye, ou expulsés d'Algérie. De janvier à septembre 2023, **52 643 exilés sont entrés au Niger**, d'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et **64 520 en sont sortis**. Et depuis 2016, plus de **4 millions de migrants ont traversé le pays**. Depuis le 26 juillet 2023, la situation s'est compliquée pour **ces milliers d'exilés en transit, bloqués dans le pays** à cause de la fermeture des frontières décidée au lendemain du putsch. *"Les services auxquels avaient accès auparavant les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés, ne fonctionnent plus, ou plus comme avant". "L'accès à des soins de santé peut par exemple être plus compliqué"*.

D'autant plus que les *"expulsions régulières et massives"* depuis l'Algérie n'ont pas cessé, alertait fin octobre l'ONG Alarme Phone Sahara : entre le 26 juillet et le 18 octobre 2023, au **moins 5 012 personnes ont été expulsées d'Algérie et emmenées à la frontière avec le Niger**, en plein désert. Depuis le 1er janvier, l'ONG d'assistance aux migrants en détresse en comptait au total 24 698. Certains sont déposés directement dans le centre de l'OIM d'Assamaka, à la frontière, par des convois dits *"officiels"* conduits par les autorités algériennes. Mais d'autres doivent effectuer à pied les 15 km qui séparent cette localité du lieu-dit Le Point Zéro, en plein désert, où chaque année, des milliers de migrants sont abandonnés, par les mêmes autorités, sans eau, ni nourriture ni outils d'orientation. *"On signale très régulièrement des découvertes macabres dans le désert. On retrouve des corps asséchés, subitement exposés par les mouvements de sable"*, avait expliqué un membre de l'organisation et doctorant en géographie politique à l'université de Grenoble. Certaines dépouilles, cachés par le sable, sont aussi *"ensevelies à tout jamais"*.

L'Union européenne a immédiatement dit regretter l'abrogation de la loi qui criminalisait le trafic de migrants, car cette décision devrait augmenter les flux migratoires vers l'Europe. La déclaration est tombée comme un couperet pour la commissaire européenne aux Affaires intérieures. Comble de la situation, la responsable suédoise présidait le lendemain à Bruxelles une conférence internationale contre le trafic de migrants en présence de ministres de l'Intérieur européens et africains : *"Je suis très préoccupée par la situation actuelle, et il y a un risque énorme que cela provoque de nouveaux décès dans le désert. Mais je pense aussi qu'il y aura probablement plus de gens qui vont venir en Libye et essayer de traverser la Méditerranée pour se rendre dans l'Union européenne"*. La situation a évolué après la crise migratoire de 2015 qui a poussé l'Union européenne (UE) à réagir. Dès novembre 2015, au lendemain du sommet sur la migration de La Valette, à Malte, le Niger devient l'un des principaux partenaires de l'UE pour lutter contre l'immigration clandestine. En échange d'une loi interdisant le trafic de migrants, Bruxelles s'engage à financer la reconversion des quelque 7 000 *"acteurs de l'économie migratoire"* de la région. Les passeurs d'Agadez ont bien tenté de s'y opposer, en manifestant dans la rue avec leur syndicat, en vain. Fin 2015, la loi 2015-36 entre en vigueur et des dizaines de passeurs sont emprisonnés ou condamnés à des amendes entre 3 millions et 30 millions de francs CFA (de 4 500 à 45 000 euros). *"Un beau matin de 2015, on nous a dit que c'était illégal et criminel, et les jeunes ont commencé à être arrêtés avec leurs biens"*, raconte le président du conseil régional d'Agadez. De son côté, l'UE a bien financé des programmes de reconversion au Niger. En 2017, on trouve par exemple trace d'un financement de 3,5 millions d'euros du fond fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (EUTF) qui vise à *"atténuer les conséquences de la diminution des flux de migration irrégulière sur l'économie locale dans la région d'Agadez (...) en mettant l'accent sur la création d'emploi"*. Mais en réalité, ces politiques n'ont jamais eu l'effet escompté : *"Chacun a pu choisir un domaine de reconversion, mais huit ans plus tard, le programme n'a bénéficié qu'à 300 personnes"*. D'autant que l'UE a insisté pour qu'aucun passeur, ni transporteur, ne puisse bénéficier de ces aides à la reconversion au motif que leurs activités précédentes étaient *"criminelles"*. L'activité migratoire, de son côté, est devenue clandestine. Pour éviter les autorités, les passeurs ont commencé à emprunter des routes détournées, plus longues, plus isolées, et donc plus dangereuses. *"La migration est devenue risquée, car elle*

n'était plus contrôlée et des gens ont commencé à mourir dans le désert, sans que personne ne le sache", rapporte l'élue nigérien. Au cours du premier trimestre 2023, plusieurs centaines de personnes sont mortes ou portées disparues sur les routes migratoires irrégulières qui traversent le Niger, dans le désert, selon un rapport de l'Organisation internationale des migrations (OIM).

À **Agadez**, grande ville du nord du Niger, cette **décision a été accueillie avec joie** par les habitants. *"C'est une loi qui contrevenait à la libre circulation des personnes et des biens, donc ça a été très bien accueilli, confirme, ravi, un ancien passeur et militant pour l'immigration légale. On va se remettre au travail, si on voit des migrants, on les transportera."* Point de passage entre le Sahel et le Sahara, Agadez a longtemps été une ville de transit pour les migrants d'Afrique de l'Ouest et centrale. Depuis l'effondrement de l'activité touristique à cause des groupes terroristes, une économie de la migration légale s'y était développée. Avant 2015, on y trouvait aisément des chauffeurs de taxis, des restaurants, et logements spécialement destinés aux migrants. Quant aux convois d'exilés qui partaient chaque semaine d'Agadez pour la Libye ou l'Algérie, ils étaient escortés par des véhicules militaires pour dissuader d'éventuelles attaques sur la route. *"Pour nous l'immigration n'était pas un trafic mais une économie, on gagnait énormément d'argent avec ça". "On prenait les numéros de châssis des véhicules, le nom des chauffeurs, le nombre de migrants et on établissait une feuille de route, même le maire prenait une taxe sur les convois"*, raconte un Nigérien, qui était membre d'un syndicat de transporteurs. En vertu des accords de la Cédéao, n'importe quel ressortissant de l'Union africaine peut voyager sur le continent tant qu'il dispose d'une pièce d'identité. Entre février et juin 2016, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a ainsi dénombré plus de 300 000 personnes transitant par le Niger en direction de la Libye et l'Algérie, avec l'Europe pour objectif. Avec l'abrogation de la loi nigérienne sur les passeurs, c'est toute **l'économie migratoire d'Agadez qui pourrait être relancée**. *"Il y aura sûrement des premiers convois dès la semaine prochaine. Il faut s'attendre à un flux massif de migrants vers l'Europe dans les prochains mois"*. Pour l'Union européenne, cette annonce apparaît comme un nouveau revers concernant sa politique d'externalisation de ses frontières, après la décision de la Tunisie de refuser, en octobre, des fonds destinés à lutter contre l'immigration clandestine.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, et l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, sont très préoccupés par une nouvelle recrudescence des violences dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). De graves affrontements entre des groupes armés non étatiques et les forces gouvernementales ont provoqué le déplacement forcé de plus de 450 000 personnes au cours des six dernières semaines dans les territoires de Rutshuru et de Masisi, dans la province du Nord-Kivu.

La gravité de la crise est exacerbée par le fait que l'accès humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin est limité, principalement en raison de l'obstruction des principales routes. Coupées de toute assistance humanitaire, environ 200 000 personnes déplacées internes sont actuellement isolées et sans ressources. Malheureusement, on s'attend à ce que 100 000 personnes supplémentaires soient confrontées à des difficultés similaires dans les jours à venir si la situation actuelle persiste.

Le blocage des routes entrave non seulement l'acheminement de l'aide humanitaire, mais accroît également la vulnérabilité des populations déplacées, les privant de ressources essentielles et de protection. Bien que le HCR ait construit ces derniers mois des abris pour plus de 40 000 personnes près de Goma, la capitale provinciale, et distribué plus de 30 000 kits contenant des bâches, des casseroles et des couvertures, la communauté internationale doit de toute urgence remédier à ce problème de l'accès humanitaire afin que les quelque 7 millions de personnes affectées dans l'est de la RDC puissent bénéficier d'une aide urgente.

Les témoignages des personnes déplacées qui arrivent par dizaines de milliers dans la ville de Sake, située à 35 kilomètres à l'ouest de Goma, soulignent la gravité de la situation. Déplacées dans un premier temps dans des zones où aucune aide n'était accessible, elles ont décrit aux agents de

protection du HCR les choix difficiles auxquels elles ont été confrontées. Certains hommes ont risqué leur vie pour nourrir des enfants affamés et certaines femmes ont risqué d'être violées pour récupérer du bois de chauffage.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/points-de-presse/le-hcr-et-lunicef-expriment-leur-vive-inquietude-face-aux-souffrances>

SENEGAL

Au Sénégal, vingt-sept organisations de la société civile **réclament la réforme de la procédure de demande de visas français, mais aussi anglais, canadiens, sud-africains ou espagnols**. Elles dénoncent l'externalisation de ces demandes par les États et la mise en place de véritables trafics de rendez-vous. Dans une lettre adressée à cinq ambassades européennes, mais aussi à celles d'Afrique du Sud ou des États-Unis, les 27 signataires dénoncent un véritable parcours du combattant totalement opaque pour obtenir un visa. Principale cible des attaques : la gestion des demandes de visas par des prestataires privés. Ce qui devait servir à désengorger les consulats et éviter les passe-droits a totalement raté : les files d'attente sont toujours aussi longues. Selon un membre du collectif des organisations de la société civile pour la protection des droits des migrants à l'initiative de cette pétition, un véritable trafic s'est installé, non pas pour obtenir un visa, mais déjà pour avoir un rendez-vous au consulat pour déposer un dossier : cela peut se monnayer jusqu'à 600 euros. "*Combien d'universitaires, d'hommes d'affaires, de patients, d'étudiants, de parents n'ont pas pu se déplacer pour se soigner ou pour participer à des forums, parce que tout simplement nous ne pouvons pas trouver de rendez-vous*", s'indigne-t-elle. Leur argument est de dire qu'avec un système fonctionnel, bien plus de Sénégalais obtiendraient un visa et pourraient voyager. Les 27 organisations **signataires exigent donc la fin des prestataires privés** au profit d'une procédure en ligne plus transparente et égalitaire, où le refus de visa serait motivé. Ces organisations demandent aussi la réciprocité : à savoir le même traitement pour les Européens qui souhaiteraient se rendre au Sénégal.

TUNISIE

Une importante opération sécuritaire a été menée vendredi 24 novembre 2023 dans la ville côtière **d'El Amra**, à une trentaine de kilomètres de Sfax (centre-est de la Tunisie), avec pour objectif la lutte contre l'immigration clandestine. Des agents de la Garde nationale tunisienne ont investi les lieux, équipés de tractopelles, dans la matinée. Les **engins de chantier ont déterré et détruit plusieurs bateaux en fer**, construits dans la ville par des trafiquants et **cachés sous le sable** avant d'être utilisés par les migrants pour tenter de traverser la Méditerranée. Cette action a provoqué la colère d'un certain nombre d'exilés vivant à El Amra. Avec ces destructions, les migrants, qui pour quelques-uns avaient déjà payé le voyage à des passeurs, ont vu leur rêve s'envoler. Sans bateau, impossible pour eux de prendre la mer dans les prochains jours et rejoindre l'île italienne de Lampedusa, distante d'environ 180 km. Entre 100 et 200 Subsahariens se sont alors regroupés vendredi et ont encerclé une camionnette de la police, occupée par quatre agents. Sur des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, on voit une **dizaine de migrants** monter sur le véhicule, le faire bouger et le **renverser**. Les policiers ont réussi à s'en extirper, avant d'être visés par des jets de pierre. La **camionnette a ensuite été brûlée** par les manifestants. Les **quatre agents** de la Garde nationale ont été **blessés**, l'un d'eux a reçu un coup à la tête. Des images le montre au sol, saignant abondamment. L'homme a été transporté à l'hôpital et a pu sortir dès le lendemain. Vingt Subsahariens ont été interpellés à la suite de ces événements. Depuis ces affrontements, les autorités ont déployé de gros moyens : la garde nationale, l'armée et la police cloisonnent la zone. **Les exilés sont traqués, voire pourchassés** dans la ville s'ils tentent d'échapper aux forces de l'ordre. Les policiers usent de **gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc** pour les interpellier. Quelques migrants ont été blessés. Dès samedi matin 25 novembre 2023 les autorités ont acheminé plusieurs bus pour éloigner les exilés d'El Amra et **les abandonner à la frontière avec l'Algérie**. Les Subsahariens, dont des femmes et des enfants, sont lâchés au milieu du désert, sans eau ni nourriture. Les échauffourées de vendredi laissent craindre de nouvelles tensions entre la population noire et les Tunisiens de la région. De scènes similaires ont déjà été recensées depuis vendredi. Refugees in Libya, rapporte lundi que "*des*

Tunisiens ont commencé à attaquer les Noirs et ont brûlé leurs tentes, leur nourriture et leurs objets de valeur". La vidéo qui accompagne le texte montre des abris calcinés. Plusieurs milliers de Subsahariens vivent à El Amra dans des conditions extrêmement précaires. La majorité ont été envoyés dans cette ville en septembre après avoir été chassés du centre-ville de Sfax par les autorités, lors d'une "campagne de sécurité", selon les mots du ministère de l'Intérieur. Les exilés, livrés à eux-mêmes, ont trouvé refuge dans des champs d'oliviers et ont confectionné des tentes avec des bouts de plastique et des morceaux de tissus. Une situation qui crée des frictions entre les migrants et les propriétaires des terrains. Ces derniers ne peuvent actuellement pas récolter les olives, alors que la période de cueillette bat son plein en Tunisie.

Les autorités effectuent chaque jour des raids dans les champs d'oliviers de la région, occupés par les migrants. La Garde nationale recherche activement un fusil d'assaut dérobé lors de l'agression de quatre policiers vendredi. Les tentes sont fouillées puis brûlées. Des migrants ont été arrêtés et **expulsés vers la frontière algérienne, au milieu du désert**. Chaque jour, plusieurs véhicules blindés débarquent dans la zone, où vivent des milliers de migrants.

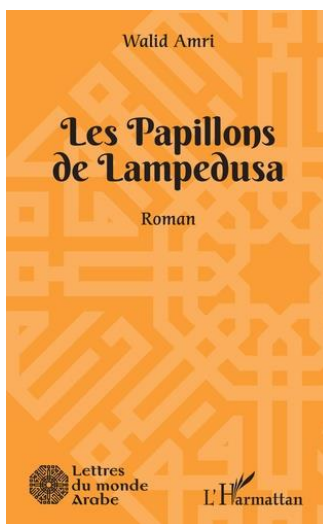
Les policiers, à la recherche de cette arme de guerre, quadrillent désormais la zone. Leur venue crée inévitablement un climat de terreur. *"Ils ont des armes, des gaz lacrymogènes, des gilets par balle, des cagoules..."*, témoigne un Guinéen qui vit à El Amra. Les policiers, avec l'appui de chiens, fouillent minutieusement les cabanes – seuls abris des exilés pour se protéger des intempéries – installées dans des champs d'oliviers. Des dizaines de tentes ont été détruites et brûlées par les autorités. *"Quand ils arrivent, on a la peur au ventre"*, explique un migrant. *"Dès qu'on les voit, on prend la fuite. Tout le monde se met à courir dans tous les sens pour leur échapper"*, dit le jeune homme de 25 ans. D'après lui, l'homme qui détenait l'arme, un Ivoirien, a été retrouvé par la police et envoyé en prison. Mais les forces tunisiennes ne semblent toujours pas avoir mis la main sur le fusil d'assaut. *"Hier [mardi 28 novembre 2023], une équipe de police nous a montré la photo d'une femme ivoirienne qui aurait récupéré l'arme et qui se trouverait dans le coin. Ils la recherchent activement. Ils nous disent que si on les aide, ils nous laisseront prendre la mer ou nous donneront un peu d'argent. Mais s'ils ne retrouvent pas l'arme, ils vont utiliser la force contre nous"*. Impossible de savoir pour l'heure si l'arme a été retrouvée. *"On ne communique pas sur une affaire en cours"*, a répondu à Libération le porte-parole de la Garde nationale.

La confusion règne donc à El Amra. Mercredi 29 novembre 2023, vers 9h, une nouvelle opération a eu lieu au "kilomètre 24". *"L'armée est de retour, et elle est accompagnée de bus de refoulement"*. *"Ils ramassent les migrants et les mettent dans les bus"*, dit un autre migrant. *"On ne sait pas où ils les emmènent, est-ce à la frontière ?"*. Ce matin-là, une dizaine de personnes auraient été interpellées. En début d'après-midi, les autorités poursuivaient leur traque. *"On a vu des colonnes de fumée s'échapper du "kilomètre 23". "Ils doivent encore brûler des cabanes et arrêter des gens"*. Les **expulsions vers le désert**, à la frontière libyenne et algérienne, ont-elles repris ? À en croire les récits récoltés, cette pratique est de nouveau utilisée pour éloigner les exilés des côtes tunisiennes et les empêcher de prendre la mer vers l'Europe. Mais difficile de savoir combien de migrants ont été expulsés ces derniers jours. Le correspondant sur place du quotidien Le Monde affirme avoir vu plusieurs bus stationnés devant le poste de la Garde nationale d'El Amra se remplir de Subsahariens. *"Ceux-là vont être emmenés à la frontière libyenne ou algérienne"*, a confié au journal un responsable de la Garde nationale.

C'est un véritable calvaire que vivent les migrants désireux de rallier les côtes européennes depuis la Tunisie. Fuyant des guerres – comme les Soudanais par exemple – ou encore des situations économiques difficiles – comme les Ivoiriens – ils se retrouvent pour beaucoup dans une situation inextricable sur le territoire tunisien. Ils ne souhaitent pas ou ne peuvent pas rentrer chez eux si près du but, ces migrants ne peuvent pas non plus mener d'existence apaisée en Tunisie. En effet, le pays les dissuade de rester sur le territoire national et les traque. La déportation des centaines de migrants par cars entiers dans des zones désertiques et isolées, sans eau ni vivres, avait fait grand

bruit et scandalisé à l'échelle internationale. Depuis, la situation ne s'est pas beaucoup améliorée. Vendredi 24 novembre 2023, des **violences** ont éclaté dans la région de Sfax entre **migrants et forces de l'ordre** tunisiennes après que celles-ci ont détruit des embarcations en fer qui avaient vocation à prendre la mer vers l'Europe. Des opérations qui ont contribué à sortir de leurs gonds des centaines de migrants qui ont pris d'assaut et saccagé une camionnette de la garde nationale tunisienne. Des images qui ont amplement circulé et choqué en Tunisie, d'autant que dans la confusion, un fusil a été dérobé aux forces de l'ordre, créant des craintes de règlements de comptes sanglants. La Tunisie a très mal pris d'être pointée du doigt par les ONG de défense des droits de l'Homme et par la presse internationale cet été lors des expulsions d'exilés dans le désert. Pour protester, mais aussi redorer son image, le pays a convié, la semaine dernière, des agences de presse et des journalistes étrangers à un **colloque de deux jours à Tunis sur la thématique de la couverture médiatique de la migration illégale**. Au niveau politique, c'est par la voix de son président que Tunis a martelé qu'elle **ne deviendrait pas le garde-côte de l'Union européenne**. C'est ce qu'a dit en substance le ministre des Affaires étrangères tunisien. De passage à Barcelone pour le sommet de la Méditerranée, il en a profité pour donner une interview au quotidien espagnol El País dans laquelle il explique qu'aucun pays ne peut résoudre seul le problème de la migration illégale. Tunis souhaiterait que des solutions soient trouvées à la racine, dans les pays de départ, pour endiguer les flux plutôt que d'avoir à les subir en tant que terre de transit. La Tunisie se **dit prête à accueillir un sommet sur cette thématique, réunissant les pays du sud et ceux du nord**.

A LIRE



LES PAILLONS DE LAMPEDUSA , Walid Amri, 232 pages - 2023, L'Harmattan.

A travers les portraits croisés de « traverseurs », il signe un roman d'une grande poésie, qui **transfigure les migrants dans leur quête de soi**. Radioscopie d'une traversée à l'heure où la question migratoire n'a jamais été aussi pressante.